

Cahier pratique

DOCUMENTS

OCTOBRE 2015

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Des outils pour les maires



LE COURRIER
des maires et des élus locaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Madame, Monsieur le Maire,

Bienvenue sur notre site www.prevention-delinquance.gouv.fr

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance vous permet de prendre connaissance de la politique gouvernementale en matière de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation menée en liaison étroite avec les préfets de départements.

Son équipe de chargés de mission peut aussi, sur sollicitation des collectivités territoriales en collaboration étroite avec les préfetures, vous apporter un appui méthodologique de terrain tel qu'un accompagnement à la mise en place d'un plan local de prévention.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : cipd.siat@interieur.gouv.fr



Des collectivités pleinement engagées contre le fanatisme

Notre pays fait face à une menace terroriste inédite, tant par son ampleur que par sa nature. Le gouvernement prend toutes les mesures pour protéger les Français, en renforçant les moyens humains, matériels et juridiques dont disposent nos services de sécurité et de renseignement pour lutter contre le terrorisme. Le Plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes adopté en avril 2014 a permis la mise en œuvre d'une stratégie globale et cohérente, qui articule objectifs de répression et de prévention.

La dissémination des vecteurs de l'endoctrinement de jeunes ayant grandi en France, et de leur basculement dans le fanatisme et la violence armée, exigent de notre part des réponses nouvelles et adaptées. Notre tâche est d'autant plus délicate que les recruteurs cherchent à manipuler un public souvent fragilisé, en rupture familiale ou sociale, parfois en quête d'un idéal confus et morbide.

Aussi, je me félicite que *Le Courrier des maires* consacre un numéro spécial à cette problématique



afin de sensibiliser les élus locaux et leurs équipes aux dispositifs à l'œuvre : les cellules de suivi pilotées par les préfets dans chaque département, la plateforme téléphonique nationale, ou encore l'équipe mobile d'intervention qui prend en charge les situations individuelles les plus difficiles.

La pleine coopération de tous les acteurs mobilisés est bien sûr la clef de l'efficacité. Au plus près de nos concitoyens, les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent détecter des cas concrets de basculement et ainsi jouer un rôle décisif. Elles doivent être pleinement associées à la réponse publique auprès des familles et des jeunes.

La stratégie novatrice que nous avons arrêtée témoigne de notre détermination à garantir aux Français un haut niveau de protection et de sécurité. La situation à laquelle nous sommes confrontés est un véritable défi pour notre société, pour la République et pour la cohésion de la Nation. Pour le relever, il est important que chacun, dans le rôle qui est le sien, s'engage dans cet effort collectif. **Bernard Cazeneuve**

Sommaire

LES ENJEUX DU PHÉNOMÈNE

Repères.

Prévention de la radicalisation : les acteurs locaux cherchent (encore) leur place **p. 4**

Le profil de la jeunesse (djihadiste) française passée au crible **p. 6**

Des propositions pour conduire « l'intégration » et la « reconquête républicaine » des jeunes Français **p. 7**

Entretiens.

Serge Blisko, président de la Miviludes **p. 8**

Dounia Bouzar, directrice générale du CPDSI **p. 9**

Olivier Bobineau, politologue et sociologue **p. 10**

Opinions.

Xavier Crettiez, professeur de sciences politique **p. 12**

Benjamin Ducol, chercheur postdoctorant CICC **p. 13**

LA RÉPONSE PUBLIQUE

Repères. Repérage, prise en charge des individus et formation des professionnels : les piliers du plan national de prévention **p. 14**

Entretien. Pierre N'Gahane, préfet et secrétaire général du CIPD **p. 16**

Les organismes. Repérage et prise en charge des situations de radicalisation : acteurs et actions **p. 18**

Les acteurs. Le CNAPR **p. 19**

Fiche pratique. Les indicateurs de radicalisation **p. 21**

Les acteurs. Les cellules de suivi **p. 22**

Les acteurs. L'équipe mobile d'intervention **p. 24**

Questions-réponses. Les moyens d'action des acteurs locaux **p. 26**

Entretien. Mathieu Guidère, professeur des universités **p. 32**

Les actions. Des centres de déradicalisation de djihadistes **p. 33**

La formation des professionnels.

Une formation pluridisciplinaire déployée à grande échelle **p. 34**

LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Entretien. Roger Vicot, président du FFSU **p. 36**

Pratiques locales.

A Nice, une cellule d'écoute pour les familles en détresse **p. 38**

Un protocole d'échange d'informations sur la radicalisation dans les Alpes-Maritimes **p. 39**

Grenoble-Alpes Métropole : la collectivité mise sur la formation des personnels pour affirmer les valeurs de la République **p. 39**

Vu d'ailleurs. Bruxelles prévient la radicalisation afin de renforcer la cohésion sociale **p. 40**

Ressources. Livres et sites internet **p. 42**

LE COURRIER

des maires et des élus locaux

est édité par le Groupe Moniteur

Antony Parc 2

10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

Tél : 01.77.92.92.92

SAS au capital de 333 900 euros.

Président - Directeur de la publication :

Christophe Czajka

Impression : Imprimerie de Champagne,

ZI Les Franchises, 52200 Langres

Dépôt légal : octobre 2015

Ont collaboré à ce numéro :

Pascal Weil,

Catherine Coroller (pp. 10 et 39)

et le SG-CIPD

Prévention: les acteurs locaux cherchent encore leur place

Face à l'ampleur des départs de djihadistes français en Syrie et en Irak, le gouvernement a réagi par une action déterminée de lutte contre les filières et de prévention de la radicalisation. Le combat contre l'endoctrinement et l'embrigadement ne pourra pas être mené sans la mobilisation des acteurs locaux.

1 818

Français ou résidents étrangers en France (+ 42% depuis le début de l'année 2015) sont impliqués dans les filières djihadistes en Syrie et en Irak, dont 475 se trouvent dans les zones de combats. 154 femmes sont localisées en Syrie ou en Irak et 74 en Turquie.

290

individus ont quitté la Syrie dont 220 sont revenus sur le territoire français. 322 sont en transit entre la France et la Syrie. 608 ont manifesté des velléités de départ.

121

individus sont morts au cours de combats.

Source : rapport du député Sébastien Pietrasanta (PS), données établies au 2 juillet 2015.

Cinq mille Européens se trouveraient parmi les 20 000 djihadistes étrangers présents dans les zones de conflits syro-irakienne. Combien sont issus du territoire national? Selon les derniers chiffres communiqués par le rapport de juillet 2015 du député socialiste Sébastien Pietrasanta, depuis 2013, 1 818 Français ou résidents étrangers en France sont impliqués dans les filières djihadistes en Syrie et en Irak, dont 475 se trouveraient dans les zones de combats; un dernier chiffre en hausse de 20% depuis le début de l'année 2015.

Recrutés par les terroristes, ces individus participent aux exactions et actions de propagande. 608 actuellement sur notre territoire auraient, quant à eux, manifesté des velléités de départ. Un bilan qui place aujourd'hui la France en tête des pays européens contributeurs de combattants, devant le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et l'Espagne. Au-delà des chiffres, le danger pour la sécurité du territoire est réel, si l'on considère les djihadistes français qui pour différents motifs reviennent sur notre territoire. Certains ont été rejetés par les groupes de combattants. D'autres sont blessés ou traumatisés par la dureté des entraînements et des combats. Susceptibles de planifier ou de commettre un attentat sur notre territoire, certains représentent ainsi potentiellement un risque majeur pour le pays et font donc l'objet d'une surveillance des services de renseignement.

Ainsi, loin d'être marginal, ce phénomène a conduit le gouvernement à adopter en avril 2014 un plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes consistant en une batterie de mesures administratives et judiciaires destinées en particulier à enrayer les départs de djihadistes.

Prévention et répression

Dans le même temps, un plan national piloté par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) a organisé l'action publique en matière de prévention de la radicalisation autour des signalements et de la prise en charge des individus radicalisés, ainsi que de leurs familles, et de la formation des agents de l'Etat et des professionnels chargés d'intervenir auprès

Des jeunes fragiles et marginalisés mettent en avant une quête identitaire et l'adhésion à un projet politique.

de ces personnes. La construction d'une stratégie de contre-discours a été confiée au service d'information du gouvernement (SIG). 60 millions d'euros pour les trois années à venir ont été débloqués après les attentats de janvier 2015 à Paris, pour abonder le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) déjà doté de moyens pour financer ce plan. 6 millions d'euros de crédits supplémentaires ont permis, en 2015, de financer des actions lo-

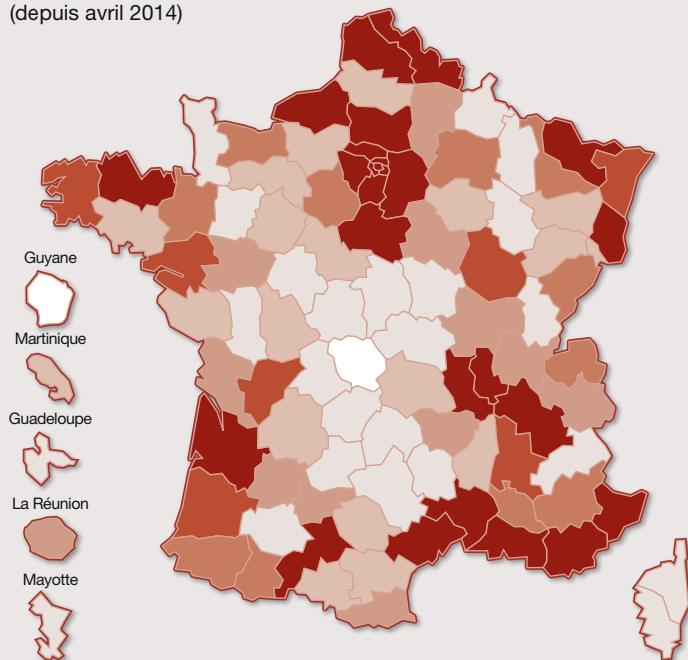
cales mises en œuvre dans le cadre des cellules de suivi départementales au titre de la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles (lire pages 14 et 15). Mais face à l'ampleur du phénomène, force est de constater que l'un des enjeux majeurs est de mobiliser les acteurs locaux – collectivités locales, associations, etc. – dans la mise en œuvre du plan de prévention. Son efficacité en dépend. Depuis avril 2014, un numéro vert national peut être composé par les familles et les proches pour signaler la présence d'individus radicalisés ou en voie de radicalisation. Au cœur du dispositif de l'Etat, ce Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAAPR), piloté par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), a notamment permis de mettre au jour un grand nombre de personnes radicalisées, d'affiner la perception du phénomène de radicalisation, d'en mesurer sa montée en puissance et, aujourd'hui, permet d'en suivre l'évolution. Début juillet 2015, 4 634 personnes radicalisées ou en voie de basculement vers la radicalisation, dont 25% de mineurs et 35% de femmes, avaient été signalées à cette plateforme téléphonique (lire pages 19 et 20).

Qui sont les jeunes djihadistes ?

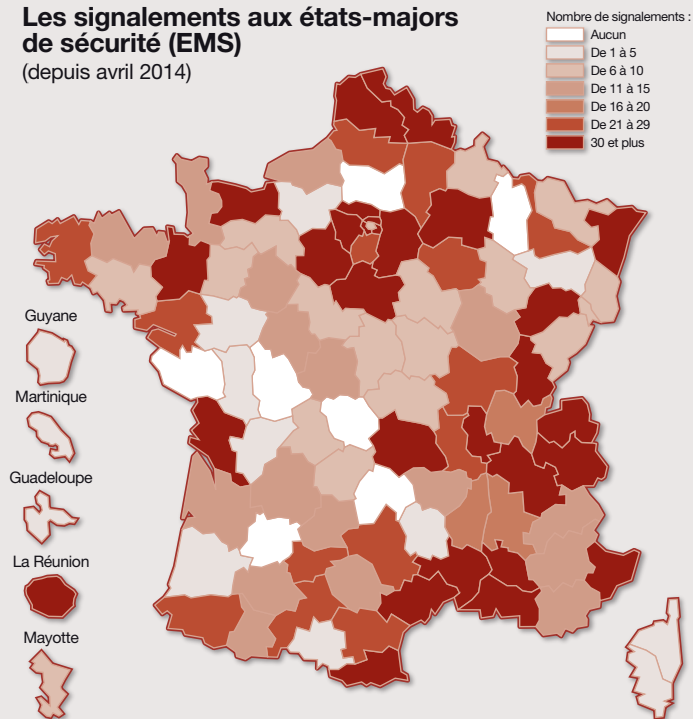
Le dispositif a également largement contribué à révéler leur « profil ». Les observateurs et experts de la radicalisation islamiste actuelle, entendue comme un changement de comportement qui peut conduire à l'extrémisme ou au terrorisme,

Répartition des signalements des individus radicalisés par départements

Les signalements au Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)
(depuis avril 2014)



Les signalements aux états-majors de sécurité (EMS)
(depuis avril 2014)



Source : UCLAT - Réalisation : F. Distel / Le Courrier des maires

considèrent qu'elle ne se réduit pas à une question religieuse, parfois peu présente dans le phénomène. Ils observent une diversification des profils et des origines sociales des personnes. Il s'agirait à la fois de jeunes fragiles et marginalisés mais qui, aujourd'hui, n'hésitent pas à mettre en avant une quête identitaire et l'adhésion à un projet politique (lire pages 6 et 7).

Autre caractéristique mise en évidence : la force de l'emprise mentale des djihadistes recruteurs sur leurs cibles. Les jeunes se retrouvent dans un processus d'endoctrinement et d'embrigadement qui les fait rompre avec leur famille, leur environnement social et scolaire et leurs loisirs (lire page 21). Certains pensent, à présent, que l'islam radical s'apparente à une dérive sectaire (lire pages 8 et 9).

« Support principal de communication de l'embrigadement », selon Dounia Bouzar, anthropologue et directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), l'utilisation d'internet est pointée

comme un facteur d'accélération de la radicalisation. « Dans une grande majorité de cas, l'internet opère ainsi comme un catalyseur plus que comme une cause première de l'adhésion à une cause extrémiste », explique Benjamin Ducol, chercheur post-doctorant au Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'université de Montréal. Ayant pris conscience de l'influence que constituent internet et les médias sociaux, les pouvoirs publics font de l'élaboration d'un contre-discours à la propagande des djihadistes, en particulier sur le web, l'un de leurs principaux chevaux de bataille.

Mobilisation des acteurs locaux

Dans ce contexte, la problématique de la déradicalisation des djihadistes de retour des zones de conflits apparaît à présent essentielle. Pour Mathieu Guidère, professeur à l'université de Toulouse 2-Jean Jaurès, il s'agit de « processus contraire à la radicalisation, c'est-à-dire le fait d'em-

Un site internet pour contrer le discours des djihadistes

« Internet est le canal de recrutement privilégié par les terroristes », indique le site www.stop-jihadisme.gouv.fr, mis en ligne par le gouvernement en février 2015. Sites d'apologie du terrorisme, forums, services de messagerie directe, vidéos, réseaux sociaux : tous ces moyens sont utilisés massivement pour attirer et recruter des candidats au djihad, explique le site gouvernemental qui décrypte la propagande djihadiste et fournit les moyens d'agir contre la menace terroriste. L'objectif est bien d'empêcher l'embrigadement de nouvelles victimes en pointant la réalité de ce qui se déroule dans les zones de conflit. Ainsi une vidéo, vue plus de deux millions de fois, déconstruit le discours des terroristes et des djihadistes recruteurs, répondant à leurs arguments qui attirent les jeunes : « Tu découvriras l'enfer sur terre et mourras seul, loin de chez toi », « Tu élèveras tes enfants dans la guerre et la terreur », « Tu seras complice de massacres de civils »... « Comme seules vérités, tu découvriras l'horreur et la tromperie ».

mener des individus versés dans l'extrémisme à faire le chemin inverse en supprimant les idées mortifères et les comportements violents » (lire pages 32 et 33). Et face à ce chantier immense qui s'annonce, des pistes concrètes d'actions ont été identifiées par le député socialiste Sébastien Pietrasanta, dans son rapport « La déradicalisation, outil de lutte contre

le terrorisme », remis au Premier ministre le 16 juillet dernier. Parmi ses 37 mesures, l'ancien rapporteur du projet de loi de lutte contre le terrorisme préconise l'ouverture de centres de déradicalisation tournés vers la réinsertion des individus radicalisés qui ne font pas l'objet de poursuites judiciaires. Une prise en charge individuelle y serait effectuée après la décision d'un juge. ♦

Le profil de la jeunesse djihadiste française passé au crible

Un rapport du député socialiste Malek Boutih dresse le portrait de la génération de jeunes djihadistes français. Certes, une partie d'entre eux sont fragiles et marginalisés, souligne le député. Mais le basculement dans la radicalisation s'explique aussi par l'adhésion de certains à un « projet de vie ».

Pour répondre au défi posé par une partie de la jeunesse qui bascule dans la radicalisation, un plan de reconquête républicaine doit être mis en œuvre. C'est ce que préconise le député socialiste de l'Essonne, Malek Boutih, dans un rapport de juillet dernier intitulé « Génération radicale » portant sur la prévention de la radicalisation et du djihadisme, commandé par le Premier ministre, Manuel Valls, qui dresse le portrait de la jeunesse djihadiste française. Le dispositif de prévention de la radicalisation à l'œuvre depuis 2014 est efficace pour détecter et prendre en charge les individus qui basculent, mais n'est pas conçu pour empêcher les jeunes de basculer, constate le député. Selon lui, cette réponse publique nécessaire correspondait au temps de l'urgence et, à présent, une action de long terme doit être engagée et « s'attaquer aux enjeux de cohésion sociale et surtout redonner corps au pacte républicain ».

Individus marginalisés

« Près de 65 % des individus impliqués dans les filières djihadistes ont moins de 25 ans », indique-t-il. Raison pour laquelle les réponses structurelles envisagées visent cette nouvelle génération de jeunes directement concernée par le radicalisme islamiste qui, selon lui, est un phénomène qui impacte toute une génération et apparaît aujourd'hui nettement comme « le plus dangereux, du point de vue de son emprise et des failles qu'il creuse au sein de notre société ».



Impossible de réduire la radicalisation à la religion. Idéologie politique et dynamique sectaire forment le terreau principal de l'endoctrinement djihadiste.

Mais de quels jeunes s'agit-il ? Ceux qui basculent sont d'abord des individus fragiles et marginalisés. « Les jeunes en difficulté et fragiles font bien partie des proies des recruteurs djihadistes qui exploitent leurs failles en leur offrant une nouvelle communauté et en ré-

La carte des signalements montre que toutes les régions françaises sont concernées.

pondant à leurs doutes d'individus en construction », indique le rapport. D'après les spécialistes rencontrés par le député, beaucoup de jeunes radicalisés ont par ailleurs

des « questionnements identitaires » et « des structures familiales défaillantes ». En revanche, cette approche n'est qu'une partie de la réalité et l'on ne peut s'appuyer seulement sur une explication sociologique et psychologique. Le rapport le souligne, « si les premières vagues de djihadistes comportaient essentiellement des individus fragilisés, plus faciles à recruter, désormais les recruteurs ciblent des proies au profil plus stable et moins détectable et on peut penser que ce phénomène va s'amplifier ».

Une diversification des profils

Surtout, Malek Boutih pointe la défiance forte de la jeunesse vis-à-vis des institutions et de la démocra-

tie. « Mais cette défiance est sans commune mesure avec le phénomène de rupture totale avec la République auquel on assiste avec le basculement de centaines de jeunes Français dans le djihadisme », indique-t-il. Et ceux là qui se radicalisent ne sont pas seulement des individus marginalisés et fragiles. « Le phénomène se répand dans toutes les catégories de la jeunesse, y compris chez des étudiants ou des jeunes filles de milieux catholiques favorisés par exemple », affirme le rapport.

L'adhésion à un projet politique

Ensuite, la radicalisation ne peut se réduire à un phénomène religieux : « La dimension politique et géopolitique, de combat contre l'opresseur occidental, et la légitimation de la violence érigée en programme politique, sont déterminants dans l'attractivité du djihadisme ». Il s'agit ainsi d'une génération de djihadistes caractérisée par une diversification des profils des personnes qui basculent. La carte des signalements, qui montre que toutes les régions françaises sont concernées, en est à cet égard l'une des preuves. Si, sans surprise, les métropoles d'Ile-de-France, du Nord, du Sud-Est et du Sud-Ouest du pays sont les plus touchées, « des départements ont lieu également depuis des zones rurales et des villes moyennes », souligne Malek Boutih.

Le député de l'Essonne considère que l'on ne peut pas ignorer, dans le même temps, le basculement de certains jeunes par une adhésion

à un projet politique et à un projet de vie. Il y aurait « un facteur positif, volontaire, dans l'engagement des jeunes dans le djihad ». Certains jeunes seraient attirés et séduits par les perspectives professionnelles, le statut social et le projet de vie offerts par Daech. Un autre facteur d'engagement volontaire et positif au djihadisme serait, selon le rapport, « l'adhésion à un projet politique, à une idéologie de rupture avec les sociétés occidentales décadentes », pointant ici l'importance de la dimension géopolitique du phénomène. Ces jeunes seraient-ils manipulés ?

« Professeurs, médecins, infirmières, assistantes sociales sont de plus en plus nombreux parmi les signalants au numéro vert. »

Malek Boutih

La force du discours et des arguments des djihadistes auprès d'eux s'explique « par le recours à des mécanismes qui relèvent de l'endocritinement. Les recruteurs utilisent en effet des techniques qui relèvent des dynamiques sectaires ».

Dans le même temps, le député pointe le faible encadrement de la jeunesse, au regard de la quasi disparition des associations de proximité qui ne résistent pas sur le terrain au manque de moyens. Face à cela, un « réseau social humain » d'islamistes se développe avec une méthode pour s'implanter et élargir sa sphère d'influence, souligne le rapport. L'objectif n'étant pas seulement de recruter des combattants.

S'appuyer sur les familles et les professionnels

Par ailleurs, le rapport présente les premiers enseignements du plan de prévention mis en œuvre depuis 2014. Trop récent pour pouvoir en tirer « des conclusions définitives sur son efficacité », ob-



V. ISORE/MP3 PRESS

MALEK BOUTIH

> Député de la 10^e circonscription l'Essonne

> Membre du Haut conseil à la vie associative

> Auteur du rapport « Génération radicale », juin 2015

serve-t-il. En revanche, le député souligne l'importance des familles dans le dispositif de détection et de prise en charge des individus :

« Elles détiennent une partie de la clé parce qu'elles sont le premier socle de socialisation et de construction du jeune ». La grille d'indicateurs d'évaluation du niveau de radicalisation joue aussi un rôle essentiel dans l'efficacité du dispositif. « Il est indispensable d'adapter régulièrement cet outil pour l'enrichir de l'expérience acquise auprès des premières cohortes d'individus suivis et contrer les stratégies de dissimulation mises en place par les recruteurs afin de contourner la vigilance des familles », explique le rapport.

Enfin, le député insiste sur la nécessité de s'appuyer sur le maillage de professionnels pour renforcer la vigilance et la détection des individus dès les premiers signes de radicalisation. « Les professionnels qui travaillent auprès des jeunes et des familles, professeurs, médecins, infirmières, assistantes sociales, sont d'ailleurs de plus en plus nombreux parmi les signalants qui contactent le numéro vert », indique-t-il. ♦

Des propositions pour conduire « l'intégration » et la « reconquête républicaine » des jeunes Français

En complément du plan de prévention de la radicalisation mis en place en 2014, le député socialiste de l'Essonne, Malek Boutih, propose une série de mesures qui s'inscrivent dans une logique de reconquête de la République. « Un combat sans perspective est un combat perdu. L'action quotidienne des services de l'Etat ne prend son sens que dans un mouvement général qui attaque à la racine les causes de la radicalité. Cette action profonde est sans doute la plus difficile car l'urgence mobilise les énergies alors que la restructuration républicaine devra faire face à toutes les inerties, tous les égoïsmes. Si l'esprit du 11 janvier a un sens c'est celui-là, reconstruire l'idéal républicain, affronter

nos déficiences, faire les choix qui seront partagés par nos concitoyens et surtout par la nouvelle génération, cette jeunesse française qui est la première victime des forces radicales islamistes », explique le député.

Un établissement public aux manettes

L'action de long terme envisagée concerne d'abord l'éducation : enseigner les valeurs essentielles, renforcer la maîtrise de la langue, renforcer la mixité sociale à l'école. Des mesures visent à accélérer l'intégration et à renforcer la cohésion nationale : développer la mixité dans l'habitat de chaque quartier, favoriser la mixité sociale dans les collèges et les lycées, favoriser la par-

ticipation du plus grand nombre aux activités associatives, sportives, culturelles qui créent du lien avec notamment le service civique et la réserve citoyenne. L'objectif est éga-

L'action de long terme envisagée par le député de l'Essonne concerne d'abord l'éducation.

lement « de faire vivre la promesse républicaine de permettre à chacun de bâtir son projet de vie » : lutter contre les discriminations à l'embauche, faciliter un accès égal à la fonction publique, travailler au développement économique endo-

gène des territoires, développer le parrainage des jeunes et les dispositifs de deuxième chance, ou encore s'appuyer sur le numérique pour créer de nouveaux métiers. Enfin, le député propose des mesures à « forte valeur symbolique » : solenniser les cérémonies d'accueil dans la nationalité, soutenir les médias de proximité et gagner la bataille des idées sur internet. Pour mettre en œuvre ce plan de grande ampleur, Malek Boutih souhaite la constitution d'un établissement public national placé sous l'autorité directe du Premier ministre, doté d'antennes locales, ouvert aux forces sociales et culturelles et bénéficiant d'une « marge de manœuvre décisionnelle et budgétaire ». ♦

Serge Blisko, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

«La radicalisation est une dérive sectaire, mais pas comme les autres»

Serge Blisko, président de la Miviludes, décrit le processus d'emprise mentale et de sujétion psychologique auquel sont confrontés des jeunes gens fragiles via les réseaux islamistes et leurs «gourous».

A partir de 2012, la Miviludes a été saisie de plusieurs signalements de familles concernant la radicalisation de leurs enfants mineurs et jeunes majeurs de 14 à 25 ans. Dans un premier temps perplexe, quant au possible rapport existant entre le processus de radicalisation et les dérives sectaires, elle a finalement analysé les convergences entre les deux phénomènes en coopération avec le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI).

Peut-on aujourd'hui affirmer que la radicalisation jihadiste est une dérive sectaire ?

Les signalements de radicalisation dont nous avons connaissance s'apparentent à des dérives sectaires. Nous pouvons ainsi dire aujourd'hui que la radicalisation est une dérive sectaire, mais pas comme les autres. Le schéma classique de cette dernière consiste en

un individu vulnérable et en questionnement qui se trouve happé par un gourou qui le manipule et lui propose une réponse inadéquate l'exposant à des dangers, une perte d'intégrité physique et psychique, des abus, des violences ou encore un pillage financier. Tous ces individus ont une «mauvaise» réponse à un mauvais moment.

Quel est le dénominateur commun entre les deux ?

Il s'agit de l'embrigadement et de l'emprise mentale qui se met en place dans de très nombreux cas par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ils ont en particulier pour but de couper le jeune de sa famille et du milieu scolaire. Le contact amical qui s'est créé entre le leader jihadiste et le jeune mineur ou majeur se transforme en contrôle social. Dans les faits, on remarque un contrôle à distance de la personne. La fréquentation des lieux de cultes est rare dans ce processus de captation.

Concrètement, quelles sont les caractéristiques de cette dérive sectaire ?

La mise en état de sujétion psychologique se déroule en plusieurs phases. La personne se retrouve d'abord dans une phase de séduction puis de déconstruction de ses repères antérieurs qui sont remis en question. Enfin, une reconstruction s'opère consistant en la réécriture du passé de l'individu. Au terme de ce processus, l'individu aura transformé sa lecture du monde.

Quelles sont, selon vous, les différences entre la radicalisation et une dérive sectaire ?

Une première divergence entre les deux concerne les gourous et les prédateurs qui, dans le cadre d'autres dérives sectaires, jettent très rarement leur dévolu sur des mineurs. Ensuite, les voies de sortie de cette emprise mentale jihadiste sont très différentes des autres dérives sectaires. Nous avons ici à faire à des mineurs extrêmement fragilisés. Les situations sont très douloureuses et le retour pour ces personnes à un état antérieur est très complexe. Cela passe par un encadrement psychothérapeutique sérieux.

Comment la Miviludes agit-elle face à ce phénomène de radicalisation ?

La Miviludes a dans un premier temps eu un rôle de détection et de lanceur d'alerte. Ensuite, sous l'égide du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et à la demande du comité interministériel de prévention de la délin-



SERGE BLISKO

> Président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

> Docteur en médecine

> Ancien député-maire du 13^e arrondissement de Paris

Dérive sectaire, emprise mentale : vérifier la concentration des indices

Pour évaluer la réalité d'une dérive sectaire, la Miviludes utilise un faisceau de dix indices de dangerosité : emprise mentale, caractère exorbitant des exigences financières, rupture avec l'environnement familial, amical et scolaire, atteintes à l'intégrité physique, embrigadement des enfants, discours antisocial, troubles à l'ordre public, démêlés judiciaires, détournement des circuits économiques traditionnels, tentatives d'infiltration des pouvoirs publics. Selon Philippe-Jean Parquet, docteur en psychiatrie et addictologie, plusieurs critères permettent de déterminer si une personne est sous emprise mentale : rupture dans la cohérence avec la vie antérieure, acceptation que sa vie soit modelée par les doctrines imposées par un tiers ou une institution, adhésion et allégeance inconditionnelle à une personne ou à un groupe, dépossession des compétences avec anesthésie affective et perte du sens critique, imperméabilité aux avis.

quance (CIPD), nous avons formé les écoutants de la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (Numéro vert : 0.800.005.696) et les agents de l'Etat dans les préfectures et dans les départements chargés de suivre et d'accompagner les familles. Nous sommes aujourd'hui pleinement mobilisés sur ce volet de la formation des professionnels. Les formations se démultiplient dans l'objectif de mailler le territoire. Nous considérons aussi que les collectivités locales et leurs services (CCAS, jeunesse etc.) ont un rôle à jouer dans la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles, souvent désarmées. ♦

Dounia Bouzar, directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI)

« Les rabatteurs djihadistes ont affiné leurs méthodes d'embrigadement »

Dounia Bouzar décrypte la technique d'embrigadement utilisée par les djihadistes recruteurs, le rôle joué par internet, et présente les signes de radicalisation qui doivent alerter les familles.

Le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI) accompagne plusieurs centaines de familles dont l'enfant s'est radicalisé. Présentation de sa méthode de « désembrigadement ».

Vous rencontrez des familles et des jeunes radicalisés. Quelles sont les personnes concernées par la propagande djihadiste ?

Pendant des années, le discours de l'islam radical faisait autorité sur des jeunes plutôt fragiles au niveau social et familial, ceux qu'on appelait « sans pères ni repères ». Aujourd'hui, ils ne sont plus les seuls à être touchés. Les rabatteurs ont affiné leurs méthodes d'embrigadement et sensibilisent une population plus large. Ils ont individualisé leur processus. Chaque jeune trouve sa raison de s'engager pour le djihad : sauver les enfants gazés par Bachar Al-Assad, faire sa hijra (immigrer sur une terre sainte où règne la solidarité et la fraternité), combattre les soldats de Bachar Al-Assad, régénérer le monde, venger les musulmans, etc. Ce sont d'abord des jeunes, plus particulièrement ceux qui sont sensibles aux injustices ou qui ressentent un malaise passager. Mais ils peuvent appartenir à n'importe quelle classe sociale, habiter dans un petit village ou dans le 16^e arrondissement de Paris, avoir des parents catholiques ou athées, être enfant de professeur ou de chômeur.

Voire analyse du phénomène montre l'emprise mentale exercée sur les personnes. Quelles sont les techniques de manipu-

lation et d'endoctrinement utilisées ?

Le premier objectif des djihadistes est de donner aux jeunes le sentiment que leur malaise est dû au fait qu'ils vivent dans une société où tout le monde leur ment : sur la nourriture, les vaccins, les médicaments, l'histoire, la politique etc. Puis ils leur disent qu'il ne s'agit pas de simples mensonges mais de sociétés secrètes (les « Illuminati ») qui organisent tous ces dysfonctionnements pour garder la science et le pouvoir pour elles et endormir les peuples. Le jeune enchaîne les liens sur Youtube en étant à la fois terrorisé et galvanisé. On lui dit qu'il est élu par Dieu pour détenir la vérité et régénérer ce monde corrompu. Voilà pourquoi il se sent en décalage avec « les autres ». Ensuite, après avoir mené le jeune à rejeter le monde

« Là, l'exaltation de groupe est double : dans le monde réel et dans le monde virtuel ».

Dounia Bouzar

réel et après lui avoir donné envie de le fuir, arrive la dernière étape où les djihadistes délivrent leur message final qui va faire basculer certains jeunes : seule une confrontation ultime avec ce monde corrompu pourra le régénérer.

Quel rôle joue internet dans ce processus ?

C'est le support principal de communication de l'embrigadement. Cela ne signifie pas l'absence de

rencontres physiques. Mais avant, pendant et après la rencontre physique, les rabatteurs communiquent et alimentent les jeunes par des vidéos et des conversations sur internet. Il s'agit d'une sorte d'exaltation de groupe virtuelle. Ce n'est plus l'individu qui pense mais le groupe. La « tribu numérique » devient une sorte d'addiction. Les idéologies de rupture reposent toujours sur des exaltations de groupe, mais là, elle est double : dans le monde réel et dans le monde virtuel.

Quels sont les signes de radicalisation qui doivent alerter ?

Il faut d'abord repérer les signes de rupture qui correspondent au renforcement de la vision du monde paranoïaque du jeune : rupture avec ses anciens amis en prétendant qu'il n'a plus rien à voir avec eux, rupture de toutes les activités de loisirs puisque toute musique, toute image, toute mixité le détournerait de sa mission, rupture scolaire puisqu'il voit ses professeurs comme des complices des sociétés complotistes payés pour empêcher les jeunes de se révolter, et enfin rupture familiale puisque le groupe radical lui a proposé un groupe d'appartenance de substitution.

Comment prévenir le phénomène de radicalisation ?

Ne pas attendre le quatrième niveau de rupture pour réagir ! Mieux vaut prévenir que guérir. Tous les jeunes qui arrêtent toute activité ne sont pas embrigadés. En revanche, je ne connais pas de personnes embrigadées qui aient maintenu une activité de loisirs.



D. GOUFFY/SIGNATURES

DOUNIA BOUZAR

> Anthropologue du fait religieux-gestion de la laïcité

> Directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI)

> Auteur de « Comment sortir de l'emprise "djihadiste" », Les éditions de l'Atelier, 2015 et de « Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui préfigurent l'islam », Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, 2014

Selon vous, comment les collectivités peuvent-elles intervenir pour prévenir la radicalisation ?

En formant tous les interlocuteurs avec la même grille de lecture. Cela évitera que les uns traitent les autres de laxistes pendant que ces derniers les traitent d'islamophobes. L'amalgame profite toujours aux radicaux. C'est ce qu'ils veulent, se faire passer pour de simples musulmans orthodoxes, et bénéficier du droit à la liberté de conscience alors qu'ils « raptent » la conscience des plus fragiles. ♦

Olivier Bobineau, spécialiste de la laïcité

« Les élus doivent clarifier ce que sont la laïcité et un culte »

La radicalisation de certains jeunes peut venir d'un sentiment d'exclusion et d'un malaise identitaire, parfois liés à une mauvaise compréhension de ce que sont la laïcité et l'islam.

Pour Olivier Bobineau, les élus devraient œuvrer pour surmonter l'incompréhension de part et d'autre.

Consultant après avoir été enseignant – ayant notamment participé à la formation des imams à la laïcité, à l'Institut catholique de Paris –, Olivier Bobineau insiste sur la nécessité de sortir du « choc des émotions ».

Derrière la défense de la laïcité se cache parfois un rejet de l'islam et des musulmans. Cela peut-il expliquer la radicalisation de certains jeunes ?

Le fait d'être rejeté d'un groupe social est l'un des facteurs conduisant à la radicalisation. Quand la laïcité n'est plus inclusive, ce qu'elle est à l'origine, et devient facteur de stigmatisation et d'exclusion, cela provoque un malaise chez les jeunes qui la perçoivent comme une arme dressée contre leur foi et leurs pratiques. Cela étant, il existe bien d'autres facteurs de marginalisation contribuant à la radicalisation religieuse : problèmes familiaux et scolaires, chômage, logement, violence et agressivité dans les relations quotidiennes, combats entre les bandes...

Comment les élus peuvent-ils distinguer une pratique assidue, voire rigoriste de l'islam que la laïcité autorise, d'une radicalisation dangereuse pour la société ?

Déjà, ils peuvent se saisir de la question en amont. En clarifiant ce que sont respectivement la laïcité et un culte, dont l'islam. Une fois définie une ligne claire et cohérente de la laïcité, ils peuvent répondre concrètement avec des ou-

tils et supports : charte, règlement intérieur, création d'un conseil de citoyenneté et de laïcité...

Concernant la distinction entre pratique assidue et radicalisation, il y a pour cela des services spécialisés, notamment de renseignements. Ils sont de très bonne qualité puisqu'ils arrivent à diagnostiquer et repérer les personnes en voie de radicalisation.

Au quotidien, les élus doivent gérer la montée des revendications religieuses, dont celles des musulmans, bien sûr, et les difficultés sont multiples. Le directeur de cabinet d'une mairie m'a dit que certains enfants refusaient de déjeuner pendant le ramadan. Sa réponse a été, au nom de la laïcité, de les forcer à manger, ce qui est un contresens : la laïcité est là pour permettre l'expression de la liberté de conscience dès lors qu'elle ne trouble pas l'ordre public.

Autre exemple : un directeur de collège m'a raconté que de plus en plus de jeunes filles, lors de séjours scolaires, portent le voile dans le bus et se mettent à prier. Deux attitudes sont possibles : l'interdiction, d'où un pourrissement de l'ambiance, ou le dialogue. On peut faire remarquer que prier dans le bus met en cause leur sécurité, donc est contraire à l'ordre public. On peut aussi leur rappeler qu'il est possible de repousser l'heure des prières et de les faire le soir.

Les élus sont-ils bien armés pour gérer le respect de la laïcité au quotidien ?

Oui et non. Oui : eux-mêmes, avec leurs cadres et équipes, sont très



F. MARAIS

OLIVIER BOBINEAU

> **Politologue et sociologue, expert de la laïcité, des questions religieuses et du lien social.**

> **Il dirige The Olive Branch, un cabinet d'études et de conseils en sciences humaines appliquées à la pacification des liens.**

> **Il est l'auteur avec Bernadette Sauvaget de « Notre laïcité ou la religion dans l'espace public », entretiens avec Emile Poulat, octobre 2014, Editions Desclée de Brouwer.**

attachés à la laïcité. Non : la laïcité est complexe, en théorie et en pratique. D'autant plus qu'un « choc des ignorances » s'opère à trois niveaux.

Tout d'abord, nous avons tous du mal à savoir ce qu'est la laïcité. Un principe ? Une valeur ? Il s'agit pour moi d'un cadre politique et juridique ayant pour principe la liberté de conscience dont les manifestations sociales sont en-

cadrées par l'ordre public. La deuxième ignorance concerne l'islam. Un ou plusieurs islams ? En France on voit cette religion au prisme de la culture catholique : un seul chef, un seul droit et une théologie dominante. Or, l'islam, c'est une galaxie de sensibilités, d'écoles juridiques. On devrait parler d'islams. Leur point commun : l'absence, voire le refus de la hiérarchie. La troisième ignorance porte sur les revendications, en apparence religieuses, des musulmans. En fait, elles témoignent d'un malaise identitaire. Ces jeunes sont rejetés par leur groupe familial d'origine, ou « groupe des pères », et par le groupe de référence, groupe idéal auquel chacun aspire, car ils ont peu accès aux bonnes écoles, à la propriété, à la consommation de loisirs savants. Reste le groupe d'appartenance, ou « groupe des pairs », avec sa langue, sa musique, ses vêtements, son alimentation et les revendications qui en découlent. La conséquence de ce « choc des ignorances » est une incompréhension de part et d'autre.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Plus qu'à une guerre de religions, nous assistons à un « choc des émotions » du fait d'un « choc des ignorances et des identités ». L'anthropologue Marcel Mauss a été visionnaire en concluant ainsi son *Essai sur le don* : « Soit les hommes s'écartent, se méfient et se défient, c'est la guerre, soit ils se traitent bien, se confient et c'est la paix ». Nous avons toute une génération de citoyens et citoyennes à former à la paix. ♦

Inscription gratuite sur
salondesmaires.com



 **salon
des maires**
et des collectivités locales

Vers des territoires connectés

17 > 18 > 19 NOVEMBRE 2015 / PARIS > PORTE DE VERSAILLES

860 EXPOSANTS RÉPARTIS EN 13 SECTEURS D'ACTIVITÉ :

01 Transports - Véhicules | **02** Institutionnel - Finances - Services | **03** Aménagement urbain | **04** Informatique - Télécommunications | **05** Bâtiments - Travaux publics - Voirie | **06** Enfance - Santé - Social | **07** Prévention - Sécurité | **08** Tourisme - Culture | **09** Développement économique | **10** Matériels d'entretien de voirie et d'espaces verts | **11** Edition - Presse - Communication | **12** Environnement - Energie | **13** Sport - Loisir

Comprendre le processus et les « routes » de la radicalisation



SCIENCE PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Xavier Crettiez, professeur de science politique, directeur adjoint de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

La notion de radicalisation connaît un succès phénoménal au point de supplanter dans les moteurs de recherche le terme même de terrorisme auquel elle est souvent associée. Cette évolution est intéressante par ce qu'elle atteste le succès d'un terme pourtant très mal défini et qu'elle témoigne d'une prise en compte anticipée des phénomènes de violence politique, déplaçant le curseur bien en amont de la réalisation des actes violents dans une logique de surveillance et de prévention.

- Le terme de radicalisation renvoie à trois phénomènes concomitants.
 - Le premier est l'adoption d'une idéologie dont la logique devient un véritable cadre de vie, d'action et de signification, embrassant la raison d'être de l'individu et du groupe. Que cette idéologie soit d'origine religieuse ou politique, elle devient pour l'acteur

militant un socle de référence unique et structurant l'ensemble de ses comportements.

- Le deuxième concerne les moyens d'action privilégiés par l'acteur militant pour faire entendre sa croyance au reste du monde. La radicalisation est donc aussi une pratique qui fonde cette croyance sur l'usage de moyens violents n'hésitant pas à attenter aux vies humaines pour asseoir sa vérité.
- Le troisième est la transmutation de son idéologie « vérité unique » en grille de lecture de son environnement conduisant à percevoir le monde de façon duale entre ceux qui partagent la cause et ceux qui, ne la partageant pas, sont appelés à mourir. Cette lecture binaire du monde constitue le dernier élément de la radicalisation qui amplifie et justifie à la fois le cadre cognitif de l'acteur (la cause) et les moyens utilisés pour le défendre (la violence).

- Comprendre les phénomènes de radicalisation implique en tout premier lieu de se défaire d'une approche causale et d'une interprétation en termes de basculement pour adopter une vision processuelle. Il importe en conséquence de penser en termes de « routes » (plus que de « roots »), de refuser l'idée de profils types ou de déterminants lourds qui « expliqueraient » la radicalisation mais privilégier l'approche par le processus c'est-à-dire l'apprentissage, la socialisation, la lente progression dans la voie radicale. A ce titre, l'usage récurrent du terme « basculement » dans la violence n'a aucun sens et répond le plus souvent à une illusion technologique qui voudrait qu'on devienne terroriste sous l'effet d'internet, de façon soudaine, basculant du statut d'agneau à celui de loup solitaire.

- Les logiques de la radicalisation répondent selon nous à trois dynamiques complexes mêlant trois dimensions d'analyse :
 - Le contexte (la dimension macro). Il s'agit ici de prendre en compte le contexte général dans lequel évolue l'acteur violent. Même si à notre sens n'existe aucun élément structurant une « personnalité terroriste », on pourra s'intéresser au cadre familial et économique de l'acteur devenu violent, au régime politique dans lequel il évolue, au niveau de répression entretenu par des forces de l'ordre aux pratiques pas toujours démocratiques, aux perspectives économiques et au niveau

L'agneau devenant
de façon soudaine
loup solitaire par
l'effet d'internet ?
Une illusion
technologique...

- de frustration qui sont les siens, aux encouragements culturels à l'usage de la violence ou à l'existence d'alliés opérationnels dans son apprentissage.
 - Les trajectoires biographiques et les incitations (la dimension mezzo). On mettra en avant plusieurs éléments qui insistent sur les trajectoires singulières des acteurs violents. La disponibilité biographique – vécue comme l'absence d'ancrage professionnel ou familial – est ainsi une des marques des acteurs violents. La mémoire et la validation familiale peuvent aussi jouer un rôle important, singulièrement sur les terrains algériens, irakiens ou syriens ou dans le cas du djihadisme pakistanais, où l'encouragement à l'engagement vient souvent des soutiens familiaux.

La socialisation militante est fondamentale. Rare est le « lone wolf », venu de nulle part et sans relais activistes. La violence s'apprend et nécessite pour ce faire, tuteurs et maîtres à penser qui vont à la fois en favoriser l'usage et mettre à mal les freins moraux à son épanouissement. Enfin, on pourra parfois parler d'incitations à la radicalisation violente lorsque celle-ci rapporte soit financièrement, soit le plus souvent symboliquement en valorisant le soi grandiose de celui qui l'embrasse, transformant pour quelques heures un délinquant sans perspective en combattant d'une cause transcendante.

- Les cadres cognitifs et émotionnels (la dimension micro). Contrairement à une parole commune les acteurs violents ne sont pas fous. Ils répondent à une vraie idéologie qui fait sens et détermine leurs actes. Comprendre la radicalisation c'est s'efforcer de saisir les logiques de séduction à l'œuvre dans les cadres cognitifs mobilisés : le nationalisme ou le marxisme à une certaine époque, comme l'islamisme de nos jours, empruntent des références grandioses, des raccourcis séduisants, des identifications sublimes qui valorisent et autorisent les actes les plus extrêmes. Au-delà, les émotions mises en scène sur internet ou ailleurs, sont porteuses de logiques d'action, que ce soit la haine, la colère, la peur ou à l'inverse l'amour ou la fierté. La radicalisation favorise également un « bovarisme militant », une tentation « escapistes » où l'acteur développe un romantisme activiste dans un monde fantasmé, s'offrant une part de rêve en se transformant en héros d'une communauté maltraitée et renouant avec la fierté recouvrée dans le crime. ♦

Internet: cause ou catalyseur des phénomènes de radicalisation ?



Benjamin Ducol, chercheur postdoctorant, Centre international de criminologie comparée (CICC), université de Montréal

A lors que les derniers chiffres du gouvernement font état de près de 1 800 ressortissants français impliqués dans les filières djihadistes en Syrie et en Irak, se pose la question du rôle d'internet et des médias sociaux en ce qui a trait à ce phénomène. Qu'on évoque les termes de radicalisation violente, de radicalisation en ligne, voire d'auto-radicalisation, l'internet est aujourd'hui régulièrement pointé du doigt comme l'un des facteurs explicatifs de ces phénomènes. Souvent décrit comme un Far West numérique, le rôle du web en matière de radicalisation s'avère néanmoins beaucoup plus complexe, et surtout plus contextuel, qu'il n'y paraît au premier abord. Si le web constitue bel et bien un espace massif de diffusion pour une vaste gamme de discours et de contenus à caractère

extrémiste, il serait erroné de faire d'internet un facteur explicatif en soi suffisant pour comprendre les phénomènes actuels de radicalisation, fussent-ils djihadistes ou associés à d'autres formes de radicalités violentes (extrême droite groupusculaire, écologisme radical, etc.). Dans une vaste majorité des cas, les environnements numériques ne sont qu'un élément parmi d'autres dans l'équation complexe qui sous-tend les trajectoires individuelles de radicalisation. En effet, les racines premières de la radicalisation se nouent le plus souvent aux confins des expériences et des parcours biographiques des individus eux-mêmes. Ainsi, derrière tout processus de radicalisation, il existe un terreau fertile qui rend certains individus plus (pré)disposés que d'autres à s'engager sur le chemin de la radicalisation. Ce terreau fertile est toutefois extrêmement variable d'un individu à un autre, fruit des conditions sociales, familiales, culturelles, relationnelles et psychologiques propres à chacun. C'est à partir de ce terreau fertile, que l'internet favorisera, dans certains cas, les processus de radicalisation. Chez certains individus psychologiquement vulnérables, parfois naïfs, tout simplement crédules ou attirés par les discours manichéens, pseudo-contestataires et souvent fortement conspirationnistes dont le web regorge, le cyberspace peut constituer un lieu de découverte de narratifs à tonalité extrémiste qui peuvent entrer en résonance avec leurs propres vécu ou expérience. En découvrant ces discours professés par des prédicateurs, gourous et autres personnalités charismatiques, certains individus vont ainsi trouver en ligne des

réponses à ce qui constitue chez eux une quête de sens, un questionnement identitaire, ou tout simplement à une sensibilité exacerbée face à certaines problématiques politiques, sociales ou internationales. Dans une grande majorité de cas, l'internet opère ainsi comme un catalyseur plus que comme une cause première de l'adhésion à une cause extrémiste. Pour les individus déjà convaincus ou en voie de l'être, le web devient un terrain où peut se développer librement un fantasme identitaire : celui de faire partie d'une cause collective grandiloquente (le djihad, la défense d'une pureté identitaire, etc.) nécessitant un engagement plein et entier. Parce qu'il offre des contenus et des discours souvent décontextualisés, le web constitue, à bien des égards, un terrain favorable à l'endoctrinement.

Les maires ont un rôle à jouer pour sensibiliser les familles et renforcer l'éducation aux médias numériques

Personne ne devient toutefois djihadiste par le seul effet du web et des médias sociaux. Ce que le web produit, c'est cet amalgame monstrueux entre un narratif idéologique fantasmé du monde (le djihadisme, l'extrême droite identitaire, l'ultranationalisme exacerbé, etc.) et des individus souvent vulnérables, naïfs ou prédisposés à croire aux discours auxquels ils s'exposent en ligne. En l'absence de tout recul critique, les individus en viennent à prendre pour argent

comptant les arguments et justifications croisés sur internet.

Face à cette problématique, les pouvoirs publics possèdent néanmoins plusieurs leviers d'action. A l'échelle locale, les maires ont un rôle à jouer non seulement dans la mise en œuvre des initiatives nationales, mais également dans la mise en place d'interventions complémentaires.

A titre d'exemple, l'instauration de projets au niveau municipal visant à renforcer la « littératie numérique » (en anglais : digital literacy) et l'éducation aux médias numériques devrait constituer une priorité. Dans la mesure où l'adhésion aux discours extrémistes se fonde en partie sur une lecture faiblement critique des contenus et discours croisés en ligne, il convient de mieux éduquer les individus à l'utilisation d'internet, ainsi qu'à ses risques et ses dérives.

Cette perspective s'avère d'autant plus importante chez les jeunes pour qui le web constitue un canal majeur dans la formation de leurs opinions et de leurs croyances face au monde social. Offrir des ateliers de formation à destination des jeunes visant à favoriser chez eux les réflexes d'une consommation critique des contenus, des discours et des produits rencontrés sur le web s'avère aujourd'hui plus que jamais primordial. Cette éducation aux médias numériques passe également par une sensibilisation des familles aux dangers de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux chez les plus jeunes. A plusieurs égards, l'éducation aux médias numériques constitue une forme de prévention importante face aux phénomènes de radicalisation et aux aspects divers que prend aujourd'hui l'embrigadement extrémiste. ♦

Un plan national pour repérer et prendre en charge les individus

Le repérage des situations de radicalisation et la prise en charge des personnes sont les principaux piliers du volet «prévention» du plan de lutte contre le terrorisme. En 2015, 6 millions d'euros ont abondé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour financer les actions locales.

8,6 M€

sont destinés au financement des actions de prévention de la radicalisation en 2015.

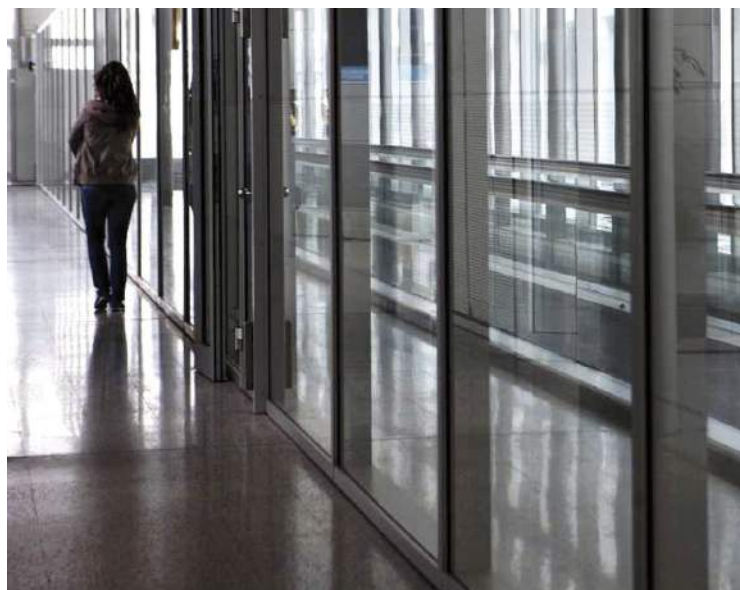
6,5 M€

sont affectés au renforcement de la vidéoprotection des sites sensibles et 2,5 millions d'euros à la sécurisation (hors vidéo) de ces sites. 2,4 millions d'euros vont au financement d'équipements des polices municipales (gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication).

C'est dans un contexte de développement du phénomène de départs de ressortissants français vers la Syrie et l'Irak que le gouvernement a adopté un plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes. Présenté en Conseil des ministres, le 23 avril 2014, par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, ce dispositif s'appuie sur 24 mesures combinant, en particulier, le renforcement des capacités judiciaires pour lutter contre les filières, la mise en œuvre de moyens pour contrarier et empêcher les déplacements de djihadistes vers la Syrie, et ceux destinés à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux sociaux. La loi du 13 novembre 2014 est venue renforcer l'arsenal administratif et judiciaire de lutte contre le terrorisme : création du délit d'entreprise terroriste individuelle, du délit spécifique de provocation directe et d'apologie publique des actes terroristes (article 421-2-5 du Code pénal), interdiction de sortie du territoire, blocage et déréférencement des sites faisant l'apologie du terrorisme (lire encadré p. 15).

Signalement, prise en charge et formation des professionnels

A côté de ces moyens répressifs, un volet portant sur la prévention du phénomène de radicalisation et sur l'accompagnement des familles a été élaboré et présenté dans la circulaire du 29 avril 2014 qui en fixe les modalités d'organisation. Le secrétariat général du comité intermi-



Les administrations doivent s'employer à mieux cerner la psychologie des jeunes concernés et les méthodes des recruteurs.

nistériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD), est chargé de piloter et de coordonner ce plan stratégique, ainsi que de recenser et diffuser les bonnes pratiques au moyen de campagnes de communication. Articulé autour du repérage des situations individuelles

Après filtrage des signalements, les cas de radicalisation avérés sont transmis aux préfets.

de basculement dans la radicalisation et sur la prise en charge des familles et des personnes concernées, il s'appuie sur quatre axes afin d'empêcher que des jeunes s'inscrivent durablement dans cette voie. Premier axe de cette stratégie : in-

former les familles sur les dangers de la radicalisation islamiste et les renseigner sur les dispositifs d'accompagnement. Un numéro vert a été ouvert au sein du ministère de l'Intérieur, le 29 avril 2014, pour recueillir les signalements d'individus radicalisés. Au sein d'une plateforme téléphonique pilotée par l'Unité de coordination et de la lutte antiterroriste (Uclat), des opérateurs sont dans une écoute bienveillante des familles et les conseillent.

L'organisation d'une prise en charge des familles et des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation est le deuxième axe de ce plan. Après un filtrage des signalements, effectué au niveau central, les cas de radicalisation avérés sont transmis aux préfets des départements chargés de les orienter vers un soutien et un accompagnement

social, psychologique et d'insertion professionnelle. L'action auprès des individus radicalisés est ainsi organisée au niveau local dans une logique partenariale associant les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités et les associations. La formation au phénomène de radicalisation des agents des services de l'Etat, des professionnels et des élus des collectivités locales et des associations constitue le troisième axe du plan et apparaît comme un enjeu majeur pour la bonne mise en œuvre de l'ensemble du dispositif. Car, pour bon nombre d'acteurs locaux, l'appréhension du phénomène est récente. « Le phénomène de radicalisation constitue pour les pouvoirs publics français, et singulièrement pour les administrations de terrain, un sujet nouveau: méconnaissance des mécanismes psychologiques des jeunes concernés, méconnaissance des méthodes employées par les recruteurs, méconnaissance de la culture musulmane sont autant de facteurs qui font que les administrations sont démunies sur ce champ largement étranger à leurs domaines traditionnels d'intervention. La principale difficulté est donc, pour les acteurs engagés dans ce dispositif, qu'il leur faut apprendre tout en agissant », explique le député de l'Essonne, Malek Boutih (PS), dans son rapport « Génération radicale » remis au Premier ministre début juillet 2015. Déployé à l'échelle nationale depuis juin 2014 par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD), le cursus de formation a d'ores et déjà été dispensé à 2 500 personnes.

Lutter contre la propagande djihadiste

Enfin, le plan veut agir contre la propagande violente des djihadistes qui utilisent internet – notamment les forums, les réseaux sociaux etc. – comme moyen d'embrigadement et de recrutement, en favorisant l'émergence d'un contre-discours tant public que sur le web djihadiste.

Côté financement, une circulaire sur les orientations pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2015 adressée fin 2014 aux préfets par le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD), Pierre N'Gahane, faisait de la prévention de la radicalisation une priorité. Les préfets ont

2,6 M€ sont réservés à la formation des acteurs locaux et à l'équipe mobile d'intervention.

donc été invités, dans le cadre des crédits qui leur sont délégués et du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes du gouvernement, à « financer des actions de prévention de la radicalisation en direction des jeunes concernés et d'accompagnement de leurs familles » et à mettre en place des « actions spécifiques et innovantes en la matière ».

60 M€ supplémentaires sur 3 ans

Les actions de prévention de la radicalisation ont vocation à être financées sur le FIPD. Suite aux

attentats de janvier 2015 à Paris, le gouvernement a décidé d'abonder de 60 millions d'euros sur trois ans l'enveloppe de crédits initiale accordée aux acteurs locaux au titre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme.

Une circulaire du 25 mars 2015 est venue détailler la répartition des 20 millions d'euros destinés à financer quatre priorités. Ainsi, 8,6 millions d'euros sont consacrés aux actions de prévention de la radicalisation, dont une enveloppe de 2,6 millions d'euros réservée au niveau national notamment pour le financement de la formation des acteurs locaux pilotée par le SG-CIPD ainsi qu'à la mise en œuvre d'une équipe mobile d'intervention, opérationnelle depuis mai 2015.

L'autre partie de l'enveloppe d'un montant de 6 millions d'euros est, quant à elle, appelée à financer au plan local les actions engagées dans le cadre des cellules de suivi au titre de la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles.

Concrètement, les préfets sont invités à soutenir cette année les actions de prise en charge psychologique, sociale et d'insertion professionnelle des personnes radicalisées, telles qu'elles sont décrites dans les fiches repères d'expérimentation. Des crédits qui

Des mesures administratives pour lutter contre le terrorisme

Pour lutter contre le terrorisme, le ministère de l'Intérieur dispose de plusieurs outils dont certains sont issus de la loi du 13 novembre 2014. Des mesures peuvent être prises pour neutraliser les mouvements des personnes et limiter leurs moyens d'action. Pour les personnes majeures, il peut s'agir d'une interdiction de sortie du territoire vers des zones de combat, décidée par le ministre de l'Intérieur. Pour protéger les mineurs particulièrement vulnérables, une mesure d'opposition à sortie du territoire peut être prise notamment à la demande des parents. Concernant des ressortissants étrangers, une mesure d'interdiction administrative du territoire et des expulsions peuvent être décidées par le ministre de l'Intérieur. Afin de lutter contre la propagande djihadiste sur le web, le ministère dispose de leviers pour retirer, bloquer et déréférencer des sites internet. Enfin, un gel des avoirs terroristes peut être mis en œuvre pour prévenir la commission d'actes, et la dissolution d'associations et de groupement de faits prononcée par décret du président de la République.

LES CIRCULAIRES

- > Circulaire du 29 avril 2014 relative à la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles
- > Circulaire du 4 décembre 2014 relative à la prévention de la radicalisation et au fonctionnement des cellules départementales
- > Circulaire du 19 février 2015 relative aux cellules de suivi dans le cadre de la prévention de la radicalisation
- > Circulaire du 19 février 2015 relative à la lutte contre le terrorisme – mesures relevant du ministère de l'Intérieur
- > Circulaire du 23 mars 2015 sur les orientations des crédits du FIPD en 2015 dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme
- > Circulaire du 20 mai 2015 relative à la prévention de la radicalisation – équipe mobile d'intervention

restent conditionnés au bon fonctionnement des cellules de suivi départementales.

Prise en charge de la déradicalisation

Pour le secrétaire général du CIPD, Pierre N'Gahane, le dispositif reste perfectible et devra être en « capacité de ramener les jeunes radicalisés dans le giron de la République ». En ligne de mire: les actions de déradicalisation qui devront compléter le plan de prévention mis en œuvre actuellement. Dans un rapport intitulé « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme », remis au Premier ministre le 16 juillet dernier, le député des Hauts-de-Seine, Sébastien Pietrasanta, envisage une série de mesures pour déradicaliser des personnes de retour des zones de combat en Syrie et en Irak. Selon les cas, la prise en charge individuelle se déroulerait en milieu ouvert, en prison ou au sein de centres de déradicalisation qui accueilleraient des individus sous contrainte, après le prononcé d'une décision judiciaire. ♦

Pierre N'Gahane, préfet et secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD)

« La mécanique préventive est articulée autour de la détection »

Le préfet Pierre N'Gahane insiste sur le rôle pivot des préfets dans les réponses sécuritaires et préventives à apporter. Il estime que l'implication des communes dans les cellules de suivi reste à améliorer.

Le secrétaire général du SG-CIPD, chargé de piloter le plan national de prévention de la radicalisation, fait le tour de ses enjeux après plus d'un an de mise en œuvre.

Vous pilotez le volet préventif du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Quel est votre rôle ?

Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) a trois missions.

Premièrement, coordonner la mise en œuvre du plan de prévention au niveau local qui relève de la responsabilité de chaque préfet de département. Dans ce cadre, notre rôle consiste en un soutien et un appui, d'autant plus que nous disposons d'un fonds spécialement dédié aux actions menées par les préfets au titre de la radicalisation. Notre deuxième rôle est de former les acteurs locaux à la compréhension du phénomène et à la prise en charge des familles et des personnes concernées. Dans un premier temps, nous avons formé les écoutants de la plateforme téléphonique pilotée par l'Unité de coordination et de lutte antiterroriste (Uclat), les responsables de l'administration centrale et certains médias. Enfin, nous faisons connaître le numéro vert 0.800.005.696 et, à cette fin, avons produit et diffusé plusieurs supports à l'échelle nationale afin de promouvoir cette nouvelle politique publique. J'anime une task-force interministérielle qui porte ses trois axes.

En quoi, la prévention de la radicalisation est-elle un enjeu ? Le modèle français a-t-il des spécificités par rapport à celui des pays étrangers ?

Aujourd'hui, la radicalisation touche tous les pays et, s'il n'est pas un phénomène nouveau, il a cependant pris une dimension exceptionnelle depuis quelques mois et ceci, quel que soit le pays, le riche d'Europe ou le plus pauvre d'Afrique centrale. Cet enjeu est

« Les conseils départementaux sont majoritairement impliqués dans les cellules de suivi. »

Pierre N'Gahane

mondial et se caractérise par une idéologie politique à connotation religieuse portée par des groupes extrémistes et radicaux qui ont une ambition affichée très nette. D'où la difficulté de l'exercice car cette idée séduit manifestement un certain nombre de nos ressortissants. Les spécificités du modèle français reposent sur le mode de détection des personnes en voie de radicalisation. L'enjeu est de pouvoir repérer l'individu concerné avant le basculement.

Justement, quelle place le repérage des situations de radicalisation occupe-t-il dans le dispositif de prévention ?

Le repérage est l'élément essentiel. Il est placé sous l'autorité de l'Uclat.

Un groupe de travail interministériel a défini des indicateurs de basculement permettant d'identifier les personnes à risque : indicateurs de rupture, de comportement, d'environnement, parcours de la personne. Chaque traitement des situations débute à partir de là, et donc la mécanique préventive est articulée autour de la détection.

De quelle nature est la réponse publique en matière de prévention de la radicalisation ?

Le traitement de l'information est confié à l'autorité préfectorale. D'où le rôle de pivot dévolu aux préfets dans la réponse publique mise en œuvre. Ils organisent à la fois la réponse sécuritaire et celle non sécuritaire. Pour cette dernière, les préfets sont amenés à avoir une approche partenariale avec les acteurs de la société civile, les élus locaux et à échanger sur des préoccupations devant conduire à apporter une réponse publique adaptée à chaque individu.

Avec les cellules de suivi départementales, le niveau local de traitement est privilégié. Quel rôle les collectivités peuvent-elles jouer dans ce cadre ?

Il est évident que les personnes détectées appartiennent à des bassins de vie sur lesquels les collectivités territoriales, les maires, ont une responsabilité directe. Les conseils départementaux sont majoritairement impliqués dans les cellules de suivi mises en place par les préfets. Les communes le sont moins et cela demeure un point à améliorer. Les élus que j'ai eu l'opportunité de rencontrer ont manifesté le souhait d'être parties prenantes, ce que le dispositif autorise.

PIERRE N'GAHANE

> Préfet et secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD).

> Ancien préfet territorial dans les Ardennes (2011-2013) et les Alpes-de-Haute-Provence (2008-2011), et préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet des Bouches-du-Rhône en 2007.

tunité de rencontrer ont manifesté le souhait d'être parties prenantes, ce que le dispositif autorise.

Le SG-CIPD a mis en place une instance interministérielle de référencement des bonnes pratiques. Qu'en est-il ?

Les modèles de prises en charge doivent être confortés. Nous avons dû travailler, dans un premier temps, par expérimentation sur un certain nombre d'axes et avons dans cet objectif créé une instance interministérielle pour partager les initiatives et les expérimentations mises en place par les préfets. Ensuite, au regard des succès obtenus, nous avons tenté de modéliser ces prises en charge au bénéfice de tous les territoires. Enfin, nous avons isolé une dizaine de situations particulières au profit des personnes et des recommandations de prise en charge se sont traduites sous forme de fiches de bonnes pratiques pour permettre aux préfets une mise en œuvre plus efficace. Ces fiches visent, par exemple, la situation d'un jeune mineur dont le projet



P. MARAIS

est de faire de l'humanitaire en Syrie et qui a récemment basculé dans la radicalisation et agit au grand désarroi de sa famille. Ou bien, comment prendre en charge un jeune radicalisé au parcours délinquant, multirécidiviste sans cadre familial, qui a envie de se réaliser à travers un combat en Syrie ? Ou encore, ce qu'il faut faire vis-à-vis d'une famille dont tous les membres sont en voie de radicalisation et qui comprend des mineurs, ou avec le parent qui appelle la plateforme téléphonique alors que son enfant est déjà parti ? Ces situations m'ont été souvent directement racontées par les familles concernées que nous tentons d'accompagner au mieux.

Quels sont les crédits aujourd'hui disponibles pour accompagner le plan de prévention de la radicalisation ?

Sur le plan de la prise en charge des familles ou des personnes radicalisées, le gouvernement a décidé de consacrer près de 10 millions d'euros sur 3 ans, soit près de 30 millions, pour financer les actions réalisées par les acteurs locaux. Les préfets ont reçu une partie de ces dotations pour des actions locales. Les associations sont les principales bénéficiaires des subventions accordées dans le cadre de l'abondement du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de la prévention de la radicalisation. Certaines communes ont aussi déposé des projets qui sont soutenus par ce fonds via les préfets. En outre, 30 millions d'euros sont consacrés au financement des gilets pare-balles au profit des collectivités territoriales pour leur police municipale et à la sécurisation

« Il reste à compléter le dispositif concernant la situation des personnes en retour de la zone des combats. »

Pierre N'Gahane

des lieux sensibles. Cette dernière mission est notamment portée par le préfet Thierry Coudert, délégué aux coopérations de sécurité.

Quel bilan peut-on tirer du dispositif national de prévention après plus d'une année de mise en œuvre ?

Aujourd'hui, la réponse publique couvre tout le territoire national et la montée en puissance du dispositif se caractérise par des interventions multiples et adaptées. Pour

atteindre cet objectif, des moyens ont été mis à disposition pour travailler. A ce jour, près de 4 600 signalements ont été enregistrés et 930 personnes sont actuellement prises en charge. Le gouvernement sait qu'il reste encore à compléter le dispositif concernant la situation des personnes en retour des zones de combat. Le Premier ministre a décidé que pour ces personnes, qui ne font pas l'objet d'une réponse judiciaire, une solution serait proposée. Cette solution pourrait être étendue à celles qui font l'objet d'une action judiciaire, mais l'enjeu pour elles reste entier. Des expérimentations sont également lancées en milieu carcéral qu'il s'agisse de la mise à l'écart des détenus les plus radicaux jusqu'à la possibilité de travailler en groupes dans une perspective de désengagement. ♦

Repérage et prise en charge des situations de radicalisation :
acteurs et actions

**Secrétariat général du comité
interministériel de prévention de la délinquance
(SG-CIPD)**



- Pilotage et coordination du plan national de prévention (volet non répressif)
- Formation des professionnels
- Capitalisation des bonnes pratiques

www.prevention-delinquance.gouv.fr

**SIGNALEMENTS
DES INDIVIDUS
RADICALISÉS**

Signalements
au CNAPR

Par les familles,
les proches
ou les institutions
(numéro vert ou site
internet)

Par les états majors
de sécurité (EMS)
(repérage par les services
de police)

**Centre national d'assistance
et de prévention
de la radicalisation
(CNAPR)***

Recueil des signalements
Ecoute et conseil des familles et des
proches des individus radicalisés

**Services
centraux
de lutte contre
le terrorisme**

**TRAITEMENTS
DES SITUATIONS**

Préfet

**Equipe mobile
d'intervention**

○ Prise en charge
psychologique
des personnes et
des familles
et déradicalisation

**Cellule de suivi
départementale**

○ Orientation des
familles, des proches
et des personnes
radicalisées ou en
voie de radicalisation

**Procureur de
la République**

**Groupe
d'évaluation
(services de
renseignement)**

**ACTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE PRISE
EN CHARGE
(psychologique,
sociale, insertion
professionnelle,
etc.).**

Ces actions sont éligibles
au financement du fonds
interministériel de prévention
de la délinquance (FIPD).

Partenaires

Associations, collectivités locales,
psychologues, maison des adolescents,
établissements de santé, réseaux
d'écoute d'appui et d'accompagnement
des parents (Reaap), organismes d'insertion
professionnelle, etc.

* Pilotage de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat).

Le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)

Repérer les cas de radicalisation et renseigner les familles

POURQUOI ?

Un Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) – plateforme téléphonique – piloté par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) a été mis en place en avril 2014.

POUR QUI ?

Il réceptionne les signalements de radicalisation effectués par les familles, les proches et les institutions. On y écoute, rassure et renseigne les familles inquiètes et en détresse.

Au cœur du dispositif de signalement des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, une plateforme téléphonique d'appel (numéro vert gratuit 0.800.005.696) a été ouverte le 29 avril 2014. Baptisée Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), elle est pilotée par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) rattachée au directeur général de la police nationale (DGPN). Cet outil innovant créé dans le cadre du dispositif national de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes, initié par le ministre de l'Intérieur en avril 2014, permet de centraliser les informations au travers de la remontée de signalements liés à la radicalisation. Concrètement, l'enjeu du repérage des situations de radicalisation est de taille. C'est donc pour y répondre que huit opérateurs réservistes de la police nationale, se relaient du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures sans relâcher leur vigilance. « Leur statut fait qu'il n'y a pas d'enjeu de car-

rière les concernant. La plateforme n'existe pas pour "faire du chiffre". Ainsi, toutes les conditions sont réunies pour qu'ils établissent une relation de confiance avec les appelants, leur permettant de prendre en considération la souffrance exprimée par la famille ou les proches et la situation dans toute sa complexité », explique Eliane Theillaumas, psychologue clinicienne, conseillère technique à l'Uclat.

A l'écoute des familles et des proches

Au téléphone, ils dialoguent avec les familles, les renseignent et tentent de les rassurer. Avec discernement, ils trient les situations selon les récits des appelants, s'efforçant de distinguer ce qui relève davantage d'un processus de radicalisation plutôt que d'une pratique religieuse. « Ce numéro, c'est très bien, c'est une sécurité. On m'a posé énormément de questions sur l'environnement familial, le mode de vie. Ils sont très empathiques et rassurants », se souvient Marie qui les a contactés fin avril 2014. « Beaucoup de familles nous demandent : "Qu'est-ce qui fait que mon enfant est en train de se radicaliser ?" Bien souvent, elles expriment un vrai sentiment de culpabilité. Certaines ont également des difficultés à faire la différence entre une conversion et un processus de radicalisation », explique un des opérateurs de la plateforme. Pour les guider dans leur appréciation, ils s'appuient sur une grille d'indicateurs de radicalisation construite en commun par l'Uclat et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD). Les signes

apparents des individus, leur stratégie et profil, leur environnement, leurs comportements, les théories et discours qu'ils tiennent, sont pris en compte pour évaluer le degré de radicalisation. « La stratégie la plus prise en compte chez les individus radicalisés ou en voie de radicalisation est celle de la duplicité ou de la dissimulation. Lorsqu'elle se sent obser-

2 489

signalements de radicalisation sur 11 000 appels reçus par la plateforme téléphonique d'avril 2014 à fin juin 2015, correspondant à 2 403 personnes signalées.

56 %

des signalements proviennent des membres de la famille dont 25 % sont les mères.

25 %

des signalements concernent des mineurs. Sur les 75 % de signalements de majeurs, 57 % sont des garçons et 43 % des filles. 56 % du total sont des personnes converties à l'islam. Environ 12 % sont déjà partis, principalement en Syrie.

vée par son environnement proche, la personne radicalisée atténue un tas de choses et s'adapte », explique Eliane Theillaumas.

L'un des objectifs de la plateforme téléphonique est de permettre une écoute et un suivi social concret des familles et des individus radicalisés. De sorte qu'au terme de chaque entretien, qui souvent dure plus d'une heure, une fiche

descriptive détaillée de la situation est rédigée. Relue puis validée par des officiers de police spécialisés de l'Uclat, elle est ensuite adressée à la préfecture du département de domicile de la personne appelante; préfecture qui est chargée d'évaluer et d'orienter la prise en charge psycho-sociale de cette dernière.

Avant tout orientée vers l'écoute et le soutien des familles, la plateforme du CNAPR collecte aussi, de fait, des renseignements opérationnels utiles au déclenchement ou à la poursuite d'investigations des services de police. Dans certains cas, l'entretien téléphonique peut avoir permis d'identifier des situations de danger ou de menace pour la sécurité des personnes. C'est pourquoi la fiche synthétique rédigée par les opérateurs est également envoyée aux services départementaux du renseignement territorial (SDRT) et directions départementales de la sécurité intérieure (DDSI) de la police nationale. Un autre intérêt du dispositif est d'avoir permis d'affiner la connaissance et l'analyse du phénomène de radicalisation violente et des filières djihadistes.

25 % des signalements concernent des mineurs

Conçu essentiellement comme un outil de mesure du phénomène, le CNAPR a donc permis de révéler son ampleur. Concrètement, environ 65 % des signalements à l'échelle nationale proviennent des appels téléphoniques vers la plateforme. Depuis sa mise en place en avril 2014, ce sont près de 11 000 appels qui ont été traités. Fin juin 2015, la plateforme avait reçu 2 489 signalements. En ■■■

■ janvier et février 2015, immédiatement après les attentats commis à Paris, son activité a même connu des pics. Pendant cette période, selon l'Uclat, nombreuses étaient les familles qui ont contacté le CNAPR afin d'être rassurées. En effet, entre un tiers et la moitié des appels, dans les jours qui ont suivi les attentats, n'ont finalement pas donné lieu à la rédaction d'une fiche de signalement.

Une majorité de convertis

Autres données significatives : plus de la moitié des appels (56 %) provient des membres de la famille dont 25 % sont des mères. Les 44 % restant sont effectués par des « connaissances » ou des « institutionnels » en contact avec la personne soupçonnée de radicalisation. Le CNAPR observe également que 75 % des signalements concernent des personnes majeures dont 57 % sont des garçons et 43 % des filles. Sur la totalité des signalements, 56 % sont des personnes converties à l'islam.

Une autre partie des signalements, environ 11 % de l'ensemble, parvient à la plateforme par le biais d'un formulaire rempli par les familles, accessible sur une page dédiée du site internet stop-djihadisme.gouv.fr, « Agir contre la menace terroriste », et sur le site du ministère de l'Intérieur. Dès sa réception, les opérateurs contactent par téléphone les familles pour évaluer la situation. Enfin, d'autres signalements remontent à la plateforme par les services de police et de gendarmerie. Au-delà du CNAPR, d'autres signalements proviennent des états-majors de sécurité (EMS) départementaux, associant à leur tête les préfets et les procureurs de la République.

Au total, fin juin 2015, le CNAPR et les EMS comptabilisaient 4634 individus radicalisés ou en voie de radicalisation. Pour Pierre N'Gahane, le secrétaire général du comité interministériel de la délinquance, ces chiffres traduisent « une vraie demande sociale ». ♦

Trois questions à...

Eliane Theillaumas, psychologue clinicienne, conseillère technique à l'Uclat*

« Les écoutants instaurent un lien de confiance et doivent conseiller et rassurer les familles démunies »



F. CALCAVECHIA

Vous supervisez la plateforme d'appels téléphoniques. Quel est précisément votre rôle ?

Une grille d'indicateurs permet aux écoutants de la plateforme d'analyser les situations de radicalisation portées à leur connaissance par les appelants. L'un de mes rôles est, au gré des signalements, d'actualiser et de structurer les indicateurs afin de permettre à tous de mieux appréhender la problématique et ainsi d'enrichir l'écoute des familles démunies qui nous contactent. Lors d'un appel, il m'arrive de prendre le relais de l'opérateur quand l'échange avec l'appelant présente des difficultés particulières. J'ai également un rôle de supervision auprès des écoutants afin qu'ils expriment leur ressenti face aux situations très douloureuses qu'ils traitent. Enfin, je peux être contactée par une cellule de suivi départementale pour donner des conseils sur l'opportunité de mettre en place l'accompagnement psychologique d'une personne radicalisée.

Quelles sont les qualités que doivent avoir les écoutants de la plateforme ?

Ils ont été recrutés pour leurs qualités humaines, car il est nécessaire d'être dans une écoute empathique avec les familles et les proches qui font un signalement. Ils sont sollicités par des appelants confrontés à la radicalisation d'un proche qui les inquiète et fait souffrir, car souvent, la démarche est culpabilisante. Ils instaurent un lien de confiance et doivent conseiller et rassurer les familles démunies.

L'échange ne doit ainsi pas être perçu comme un interrogatoire de police. Les écoutants sont tous volontaires, et en tant que réservistes de la police nationale, ils ont une longue expérience qui leur permet également de relayer les informations recueillies lors de l'entretien aux services de police opérationnels, dès lors qu'elles s'avèrent utiles et qu'elles ont un caractère d'urgence pour la sécurité des personnes. Ils communiquent à la fois des informations et des conseils aux familles et constituent au final un relais précieux des préfetures et des cellules d'évaluation de la radicalisation et de prise en charge des personnes radicalisées. Ainsi, contrairement à une idée qui a été véhiculée à tort, la plateforme est une structure où la délation n'a pas sa place.

Avec plus d'un an de recul, pouvez-vous dire qu'il existe des profils d'individus radicalisés ?

Il est essentiel de préciser que parmi l'ensemble des signalements reçus depuis plus d'une année, chaque situation est individuelle et différente de toutes les autres. C'est pourquoi je préfère ne pas parler de profils. Même s'il y a une problématique identique et si la radicalisation présente des caractéristiques communes, les indicateurs de repérage que nous avons élaborés sont des renseignements apparents qui doivent être pris avec précaution. Ce qui est certain, c'est que ce phénomène appelle une vigilance de tous et de tous les instants.

* Unité de coordination de la lutte anti-terroriste

Les indicateurs de radicalisation

Des indicateurs ont été définis pour permettre d'identifier un processus de radicalisation. Tous les professionnels concernés s'appuient avec discernement sur un faisceau d'indices, les uns extérieurs ou flagrants, les autres plus dissimulés.

● Les changements d'apparence physique et la modification vestimentaire

Ils sont un des premiers indicateurs visibles de basculement dans la radicalisation mais ne peuvent à eux seuls être un signe de radicalisation sous peine de porter un jugement stigmatisant sur la pratique religieuse.

● Une pratique religieuse hyper ritualisée

Il s'agit de signes montrant un intérêt soudain et exclusif pour une pratique religieuse en rupture avec la pratique familiale. Par exemple : interdits alimentaires étendus à l'entourage, retrait ou destruction de photos ou représentations humaines, obsession autour de rituels.

● Une rupture avec l'environnement et les habitudes de vie

L'individu modifie complètement ses habitudes quotidiennes et rompt toute relation avec ses amis, l'école et la communauté scolaire, voire avec la famille et les proches pour se consacrer à une relation exclusive avec un groupe et à sa mission.

● Une fragilisation de l'environnement personnel

Une situation familiale difficile – précarité du lien intrafamilial – ou des violences intrafamiliales peuvent conduire un jeune à rechercher une nouvelle famille et à s'inscrire dans un processus de radicalisation. L'image paternelle et/ou parentale peut être défaillante ou dégradée. L'environnement social et scolaire, marqué par plusieurs échecs ou par un abandon de formation, peut aussi favoriser la radicalisation. Vécus alors comme une injustice, ces échecs profes-

sionnels ou affectifs peuvent entraîner un besoin de se voir reconnaître une place dans la société et d'endosser un rôle que l'on peut traduire par la volonté de sauver le monde.

Les traits de personnalité sont à prendre en considération : il s'agit de jeunes de 15 à 25 ans, fragiles et influençables et souvent en quête d'idéal ou de réparation. Ils sont les premiers touchés par le phénomène de la radicalisation, surtout lorsqu'ils sont en situation d'instabilité, de recherche de reconnaissance affective et de valorisation. Enfin, les réseaux relationnels fréquentés (familles, amis, collègues) inscrits dans la radicalisation peuvent influencer et inciter une personne à ce basculement.

● L'usage d'internet et de réseaux humains

Les personnes radicalisées utilisent différentes techniques. Elles visitent des sites internet radicaux, puissants vecteurs de communication, de propagande et de recrutement pour les départs vers les zones de conflits. Les individus se connectent souvent à l'insu de la famille et de l'entourage et s'efforcent de ne pas laisser de traces. Par ailleurs, ils peuvent aussi fréquenter des réseaux humains plus ou moins constitués, en lien souvent avec des groupes criminels ou délinquants, qui les initient, les incitent, par leur discours et une aide matérielle, à la radicalisation.

● Une stratégie de dissimulation

Les personnes radicalisées utilisent des modes opératoires et des stratagèmes visant à dissimuler leur état transgressif et leur velléité de départ vers des zones de conflits afin d'échapper à la surveil-

lance des services spécialisés de la police et de la gendarmerie.

● Les théories et les discours

L'individu radicalisé répercute de façon stéréotypée une rhétorique radicale et propagandiste souvent trouvée sur internet. Il agite des théories complotistes et conspirationnistes.

Il manifeste souvent un changement de comportement identitaire en tenant des discours de rejet ou de remise en cause de l'autorité, de rejet de la démocratie, ainsi que des propos antisémites, antisionistes, anti-israéliens, des discours de défense et de soutien à des groupes djihadistes, des propos asociaux. Il tient généralement un discours prosélyte dans l'objectif de convertir son entourage et sa famille, ou de recruter de nouvelles personnes, de les inciter de manière dévoyée à aller dans les zones de conflits voire de passer à l'action violente.

● Les antécédents judiciaires

Il s'agit là d'indicateurs propres aux prisons, celles-ci pouvant être considérées comme un environnement propice à la propagation de la radicalisation, au recrutement de terroristes ou d'extrémistes violents :

- une ou plusieurs condamnations pénales et incarcérations, notamment pour des faits de terrorisme ;
- des antécédents judiciaires, notamment pour les personnes qui ont fait l'objet d'un signalement par les services de l'administration pénitentiaire ;
- la commission de certaines infractions comme l'acquisition de moyens pour partir dans des zones de conflits ;
- le comportement en détention, notamment l'influence ou les tentatives d'influence sur d'autres détenus. ♦

Les cellules de suivi

Un accompagnement local opérationnel, mais qui doit encore mieux associer les collectivités

POURQUOI ?

Une cellule de suivi est mise en place dans chaque département sous l'égide du préfet, associant police, justice, éducation nationale, collectivités et associations.

POUR QUI ?

Elle analyse les signalements transmis par la plateforme téléphonique nationale, et décide d'orienter les personnes radicalisées et/ou les familles vers une prise en charge adaptée (sociale, psychologique, insertion professionnelle).

Après une mise en route progressive, les cellules de suivi dirigées par les préfets dans les départements sont à présent opérationnelles. Selon un bilan du secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) chargé de la coordination de ces cellules, plus de 1 000 jeunes individus radicalisés ou en voie de radicalisation et plus de 500 familles sont actuellement pris en charge dans le cadre de ces cellules départementales chargées de proposer des accompagnements spécifiques.

Dans un premier temps, leur déploiement a été variable selon les territoires. Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 29 avril 2014 avait demandé aux préfets « de mettre en place un dispositif local d'accompagnement vers lequel seront orientés ceux qui souhaitent bénéficier d'un soutien de proximité ». Au lendemain des attentats de Paris, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a adressé une note aux préfets,

le 19 février 2015, afin de leur rappeler que son organisation dans les départements revêtait un caractère impératif.

Le rôle majeur des préfets

« Le rôle de cette cellule est crucial », indique le ministre de l'Intérieur dans ce texte, considérant que les préfets jouent par conséquent un rôle majeur dans le dispositif de prévention de la radicalisation. Pratiquement, ces cellules départementales sont d'abord chargées d'examiner les signalements de radicalisation transmis par la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR). Après avoir vérifié que les situations signalées ne relèvent pas d'une approche policière et judiciaire, la cellule décide

alors d'une prise en charge des familles concernées et des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. « Les cellules de suivi doivent, après détection des situations particulières, accompagner les familles dans les difficultés qu'elles rencontrent car souvent elles sont démunies, dépassées, isolées et demandent à être aidées », explique Pierre N'Gahane, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Sur le terrain, la composition des cellules – à présent toutes installées – varie selon les départements. Le plus souvent, elle comprend sous la présidence du préfet, le procureur de la République, la police et la gendarmerie nationales, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le service pénitentiaire d'insertion et de

probation (SPIP), les collectivités locales, en particulier, les services sociaux du conseil départemental, ainsi que les caisses d'allocation familiale (CAF) et des associations. Lors de réunions mensuelles, elles analysent précisément les situations de radicalisation dont elles ont connaissance. Avec ce dispositif, le gouvernement mise sur l'organisation d'échanges d'informations entre les membres de la cellule permettant une prise de décision effective de prise en charge des personnes. La cellule de suivi désigne la structure la plus adaptée pour prendre contact avec la famille et la personne radicalisée et pour assurer un suivi de l'accompagnement individualisé dans la durée.

Développer la coopération avec les collectivités

Dans ce cadre de travail à vocation partenariale, le rôle des collectivités apparaît essentiel. La circulaire du 4 décembre 2014 avait déjà précisé que la participation des conseils départementaux était « incontournable » afin de mettre en place à destination des mineurs les mesures relevant de la protection de l'enfance. Avec la même volonté de mobiliser les collectivités, celle du 19 février 2015 avait demandé, quant à elle, aux préfets de « veiller à ce que les collectivités territoriales, partenaires indispensables en matière de politiques sociales, y soient associées ». Le texte demandait également aux préfets de veiller à articuler l'action de leur cellule de suivi, d'une part, avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Quelle prise en charge pour les familles ?

La réponse publique en matière de prévention de la radicalisation requiert une approche pluridisciplinaire et une mobilisation de compétences variées. Les prises en charges des personnes radicalisées relèvent du champ psychologique. Dans ce cas, les cellules de suivi sollicitent le réseau des maisons des adolescents dont l'expérience dans l'accueil et le traitement de jeunes en souffrance psychologique est acquise, ou encore des établissements de santé avec qui des partenariats s'élaborent. Un accompagnement éducatif, social et professionnel peut être mis en œuvre par des associations de prévention spécialisée et les missions locales. Le soutien à la parentalité est un des leviers d'accompagnement que les cellules peuvent proposer en s'appuyant sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). Dans le champ de l'aide aux victimes, les associations généralistes de l'Institut national de l'aide aux victimes et de médiation (Inavem), les réseaux associatifs de défense des familles et de l'individu (ADFI) et les centres contre les manipulations mentales (CCMM), qui interviennent pour lutter contre les dérives sectaires, peuvent être sollicités.

*Trois questions à...***1 000**

jeunes individus radicalisés ou en voie de radicalisation et plus de 500 familles sont actuellement prises en charge par les cellules de suivi dirigées par les préfets et déployées sur tout le territoire.

(CLSPD) présidés par les maires et, d'autre part, avec les programmes de réussite éducative. Le partenariat devant alors, en pratique, favoriser des réponses adaptées et de proximité.

Chartes déontologiques

Mais force est de constater que « cette implication des communes, qui est fondamentale, reste moins développée à ce jour », indique le secrétariat général du CIPD. « Les marges de progrès en matière de collaboration opérationnelle sont importantes », précise-t-il. Une position confirmée par le rapport de juillet 2015 du député des Hauts-de-Seine, Sébastien Pietrasanta : « L'association des acteurs institutionnels locaux reste à parfaire. La mobilisation des services de l'Etat ne suffira pas pour engager un véritable suivi des individus signalés ».

Afin de faciliter le travail des partenaires, plusieurs préfetures ont adopté des chartes déontologiques s'inspirant de celle établie par le SG-CIPD en juin 2014 dans le champ de la prévention de la délinquance et qui avait fait l'objet d'un avis favorable du Conseil supérieur du travail social du 17 juillet 2014. En outre, selon le SG-CIPD, l'abondement du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2015, dont 6 millions d'euros ont été délégués aux préfets au titre des actions de prévention de la radicalisation, a donné un coup de pouce aux partenariats locaux permettant ainsi de rendre les prises en charge plus effectives. ♦

Taline Aprikian, conseillère technique chargée de la prévention de la délinquance, cabinet du préfet de police de Paris

« La cellule répond à un besoin des familles, son objectif est de les aider à maintenir le lien familial »



La préfecture de police a mis en place une cellule de suivi des personnes radicalisées. Quel est son rôle ?

A Paris, la cellule de prévention et d'accompagnement des familles (Praf), mise en place en juin 2014, est composée du cabinet du préfet de police, de la préfecture de région Ile-de-France et préfecture de Paris, de la ville de Paris et notamment de la direction de l'action sociale enfance et santé (Dases), du parquet de Paris, de l'éducation nationale et de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ces participants ont une double mission. D'une part, ils apportent un éclairage sur la situation signalée, ce qui permet d'écarter de simples conversions et de partager un diagnostic. D'autre part, ils sont les vecteurs d'une réelle capacité d'action, via les services sociaux, l'action judiciaire ou les services de l'éducation nationale, pour intervenir auprès des parents ou du jeune avec les outils du droit commun.

Dans quel champ agit-elle ?

La cellule de prévention et d'accompagnement des familles est l'outil social sur le sujet de la radicalisation. En la matière, la prévention consiste à proposer un accompagnement aux familles, de nature sociale ou psychologique. Elle peut se réaliser par deux moyens : la mobilisation des outils de droit commun ou la mobilisation d'associations spécifiquement mandatées. La condition sine qua non pour réaliser

un accompagnement préventif est l'information et la volonté des familles. Toutefois, l'expérience montre que la grande majorité d'entre elles répond favorablement à l'offre d'accompagnement qui leur est proposée. En effet, la cellule répond à un besoin des familles qui signalent leur détresse en appelant le numéro vert piloté par l'Uclat. Il s'agit alors de les aider à faire face à une situation qui les dépasse. L'objectif de l'action préventive est de les aider à maintenir le lien familial, ce qui permet d'éviter l'isolement des enfants en voie de radicalisation. C'est par les familles que nous agissons sur ces jeunes et tentons d'éviter leur basculement et une rupture totale.

Y a-t-il un lien entre l'action de la cellule de prévention et d'accompagnement et l'équipe mobile d'intervention ?

L'équipe mobile d'intervention a deux objectifs. D'une part, elle participe à la formation des acteurs locaux sur le sujet de la radicalisation. D'autre part, elle accompagne les préfetures pour une première prise en charge de signalements, avant une reprise du suivi par les acteurs locaux, ou sur des cas spécifiques. Aujourd'hui, le dispositif parisien est suffisamment construit et outillé pour répondre aux besoins de suivi et d'accompagnement des familles en la matière, mais la préfecture de police ferait appel à l'équipe mobile d'intervention si un cas devait se présenter.

L'équipe mobile d'intervention

Le désendoctrinement des jeunes radicalisés en ligne de mire

En appui des préfets dans leur action de suivi des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation, une équipe mobile d'intervention intervient depuis mai 2015 sur tout le territoire national. Pilotée par Dounia Bouzar, directrice du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), cette équipe est chargée d'apporter un soutien aux cellules de suivi départementales qui orientent vers des professionnels le traitement des situations dont ils ont eu connaissance. « L'équipe mobile a vocation à venir sur place, en renfort, et à travailler avec les équipes locales en apportant un soutien méthodologique qui a fait ses preuves depuis un an. Elle agit

en matière de discernement puis de prise en charge et notamment sur le désengagement au sens de retournement de la personne dont le projet est de partir et qui adhère à cette idéologie », précise Pierre N'Gahane, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD).

Une méthodologie d'intervention partagée

Saisie par les préfets ou les familles directement, l'équipe mobile intervient concrètement auprès des mineurs et majeurs de 12 à 30 ans lors de séances d'accompagnement régulières qui consistent en une prise en charge psychologique individuelle. Elle associe les membres de la cellule de suivi au proces-

sus de déconstruction qu'elle met en œuvre. L'objectif est de faciliter le soutien ainsi que les actions de remobilisation et de réinsertion des jeunes dans la durée. En outre, l'équipe assure le soutien des familles et des proches. L'accompagnement peut consister en séminaires d'échanges et en séances de groupes de parole dans un but de reconstruction par le dialogue et le partage d'expériences.

Autre mission de l'équipe mobile : sensibiliser à sa méthodologie de prise en charge les acteurs locaux membres de la cellule, dans l'objectif que les prises en charge puissent être prolongées au-delà de son intervention. « Nous leur transmettons notre méthode de désengagement pour qu'ils deviennent

POUR QUOI ?

Une équipe mobile d'intervention intervient en soutien des cellules de suivi pilotées par les préfets à qui elle apporte un soutien méthodologique.

POUR QUI ?

Saisie par les préfets ou directement par les familles, elle intervient pour désendoctriner les jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation et soutenir psychologiquement leurs parents.

autonomes », explique Dounia Bouzar. Un comité de pilotage interministériel animé par le SG-CIPD assure le suivi et l'évaluation de l'action de cette équipe mobile d'intervention. ♦

Trois questions à...

Dounia Bouzar, directrice générale du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI)

« Nous avons sauvé une cinquantaine de jeunes qui nous aident à sauver d'autres jeunes »

Vous avez mis en place une méthode pour combattre l'endoctrinement. Quelles en sont les étapes ?

La première chose est de ne pas essayer de raisonner le jeune puisqu'il est persuadé d'être élu pour détenir la vérité. On tente donc de le remobiliser en tant qu'individu qui pense, en passant par les affects. Etant donné que l'embrigadement propose une communauté de substitution sacrée pour se substituer à l'autorité parentale, il s'agit au départ de réaffilier le jeune au sein de sa famille. Ensuite, nous cherchons à ce que le jeune prenne conscience qu'il fuit le monde réel, pour qu'il y revienne.

Face à un jeune radicalisé, vous parlez de « retracer le fil de l'histoire » de l'enfant avec les parents. De quoi s'agit-il ?

Lors de cette première étape, on applique

au jeune ce qu'on appelle la « Madeleine de Proust ». Il s'agit ici de rechercher « les petits riens » de sa vie quotidienne, a priori négligeables, qui pourraient provoquer une remontée émotionnelle chez le jeune, en lui rappelant des éléments de son histoire. Alors que le discours radical a opéré une sorte « d'anesthésie des sentiments » du jeune, la répétition de micro-événements, qui ont rythmé sa petite enfance, fait resurgir des sentiments provisoirement refoulés. L'objectif est de replacer le jeune, malgré lui, dans son histoire et dans sa filiation pour retrouver une sorte de réveil, même éphémère.

Pour le confronter à la réalité, vous faites notamment appel au témoignage de repentis. Quel est l'objectif ?

La deuxième étape consiste à susciter un retour au monde réel à travers des témoignages de re-

pentis dont les embrigadements ont été opérés sur le même mode que le jeune qu'on veut sauver. L'objectif est d'amener le jeune embrigadé à réaliser le décalage entre le mythe présenté par le discours radical, c'est-à-dire faire de l'humain et son motif personnel – se sentir utile –, et la déclinaison réelle de l'idéologie, à savoir exterminer tous ceux qui ne font pas allégeance à Daesh. Dans la phase de reconstruction, je parle aussi de « traversée du désert » pour ces jeunes car le « post-désengagement » est difficile. Nous avons construit un club des rescapés où les récits en miroirs aident les jeunes à rendre visibles les fils invisibles tendus par Daesh. Nous avons sauvé une cinquantaine de jeunes qui maintenant nous aident à sauver d'autres jeunes.

Le site du CPDSI : www.cpdssi.fr



RADICALISATION VIOLENTE ENRÔLEMENT DJIHADISTE

FAMILLES, AMIS,
AGISSEZ
SANS ATTENDRE

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation



N° Vert

0 800 005 696

STOP-DJIHADISME.gouv.fr

Acteurs locaux: des repères et des moyens d'action



Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) a élaboré à ce jour 5 fiches repères d'expérimentation à destination des acteurs locaux pour une prise en charge des familles, des personnes mineures et majeures inscrites dans un processus de radicalisation. Tour d'horizon de leur contenu.

Ces 5 fiches sont disponibles sur le site www.prevention-delinquance.gouv.fr

1.

Comment agir pour soutenir une famille dont l'enfant est parti en zone de conflit ?

Lorsqu'un signalement a été effectué auprès de la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) concernant un jeune qui est parti dans une zone de conflit, l'enjeu est d'accompagner la famille concernée. Face à ce phénomène de radicalisation de leur enfant, la famille n'a souvent pas perçu le sens des premiers signes et n'a pu empêcher un départ. En détresse, elle se sent souvent désemparée et démunie face à ces situations et aux moyens à mettre en œuvre pour récupérer l'enfant. Les prises en charge possibles peuvent rencontrer des obstacles. De sorte qu'elles nécessitent un suivi des familles sur la durée, afin de permettre l'amélioration de la situation et le retour à l'équilibre familial.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°1

Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit.

2.

Qui est chargé d'actionner l'accompagnement des familles ?

La cellule de suivi (circulaire du 29 avril 2014) dirigée par le préfet du département de domicile de la famille est saisie du signalement par la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR). La cellule doit désigner un professionnel chargé de la recevoir afin de l'écouter et d'évaluer avec elle les réponses les plus appropriées à la situation du mineur ou majeur concerné. La cellule est composée d'acteurs de terrain – travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, éducateurs, psychologues, associations, personnels de l'éducation nationale et de la justice, etc.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°1

Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit.

3.

Quels professionnels la cellule de suivi peut-elle solliciter ?

La cellule de suivi peut solliciter le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) du département. Il permet la mise en réseau d'actions visant à conforter à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Par ailleurs, il constitue un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité, essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques et des connaissances. Le Reaap peut proposer des actions de plusieurs ordres.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°1

Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit.

4.

De quelle nature sont les actions à proposer aux familles ?

Un accompagnement psychologique est d'abord proposé aux parents. Il peut être réalisé par un professionnel sensibilisé au phénomène de la radicalisation. Le psychologue propose un accompagnement et une prise en charge des familles sur la durée. Il évalue le degré d'évolution de la situation et adapte ses interventions. Cet accompagnement et cette prise en charge s'effectuent sur la base de l'adhésion de la famille. Ensuite, l'accompagnement peut se poursuivre par un travail de renforcement de la communication au sein de celle-ci, qui permettra notamment d'améliorer le dialogue entre les parents et les enfants sur leurs questionnements existentiels et leurs éventuelles difficultés. La participation à des groupes de paroles entre parents ayant un enfant qui est parti en zone de conflit ou en difficulté peut aussi prolonger l'accompagnement psychologique. En effet, la libération de la parole passe aussi par l'échange et le dialogue avec des familles qui vivent la même situation, et se sentent démunies face à ce phénomène de radicalisation de leurs enfants. Ces groupes de parole permettent ainsi aux participants de partager leurs expériences, leurs vécus, leurs émotions mais aussi leurs difficultés. D'autres actions de soutien à la parentalité peuvent être envisagées dans le champ de la thérapie familiale permettant de relancer un processus de reconstruction du lien familial.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°1

Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit.

5.

Comment mettre en place une action de prévention à l'égard d'une famille en partance pour une zone de conflit ?

Il s'agit de familles dont le père ou la mère présente des signes de radicalisation ou de familles entières qui émettent l'intention de partir en zone de conflit avec leurs enfants. La plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) a été saisie de ce signalement qu'elle a transmis à la cellule départementale compétente. L'enjeu est, d'une part, d'empêcher la famille et notamment les enfants de quitter le territoire national en prenant toutes les mesures nécessaires, d'autre part, de proposer un accompagnement à la famille. Ce type de prise en charge nécessite un suivi et un accompagnement des familles dans la durée afin de permettre qu'ils prennent conscience de la gravité de leurs actes.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°2

Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit.

6.

Une action judiciaire peut-elle être mise en œuvre ?

Une réponse judiciaire sur le plan pénal peut être engagée. S'agissant des parents, le préfet qui a été saisi par la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) a vocation à consulter préalablement le procureur de la République qui appréciera si une enquête judiciaire doit être diligentée à l'encontre de la famille. Une réponse administrative ou judiciaire dans le champ de la protection de l'enfance peut aussi être engagée. Dans une telle situation, la réponse sera le plus souvent de nature judiciaire. Le procureur de la République peut soit solliciter des renseignements complémentaires notamment auprès du conseil départemental, soit si le danger auquel est exposé le mineur lui paraît avéré, saisir directement le juge des enfants dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative. En cas d'urgence, il peut aussi prendre une mesure immédiate de placement provisoire du ou des enfants mineurs au vu de la situation de danger, à charge pour lui de saisir le juge des enfants dans les huit jours.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°2

Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit.

7.

Quel est le rôle du juge des enfants ?

Une fois saisi, le juge des enfants procède à une audition des parents et du mineur capable de discernement, puis peut décider d'une éventuelle mesure d'investigation. S'il estime le danger établi, et en cherchant à obtenir l'adhésion des parents, il peut ordonner un accompagnement par le conseil départemental, une association habilitée ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (Aemo). Il peut décider du placement du mineur ou le prolongement d'une telle mesure auprès d'un autre membre de la famille, d'un tiers digne de confiance ou d'un établissement éducatif. Tout en étant modifiables à tout moment et renouvelables, ces mesures ne peuvent dépasser une durée de deux ans, et en toute hypothèse l'âge de la majorité. Au titre des prestations d'aide sociales, le président du conseil départemental peut quant à lui proposer la mise en place d'un accompagnement administratif, sous la forme d'une mesure d'aide à domicile prévue à l'article L.222-2 du Code de l'action sociale et des familles. Mais cette intervention suppose la demande, ou au moins l'accord, de l'un au moins des deux parents.

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°2

Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit.

8.

Un soutien psychologique est-il préconisé ?

Un accompagnement psychologique des enfants peut être proposé et réalisé par un professionnel sensibilisé au phénomène de la radicalisation. Le psychologue propose un accompagnement et une prise en charge des enfants sur la durée. Il évalue le degré d'évolution de la situation et adapte en fonction les solutions. Un accompagnement de la famille sur le plan de la responsabilité parentale peut être proposé dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) mais, également, dans le cadre des conseils des droits et devoirs des familles (CDDF).

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°2

Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit.

9.

Quelles sont les jeunes filles mineures concernées par la radicalisation et dont l'intention est de rejoindre une zone de conflit ?

Au vu des situations d'ores et déjà traitées, plusieurs caractéristiques apparaissent chez les jeunes filles concernées par un processus de radicalisation djihadiste. Sans définir un profil type, pour un grand nombre, ces jeunes filles ayant dans l'ensemble de bons résultats scolaires vivent au sein de familles sans difficulté apparente. Elles ont pour la plupart une appétence pour l'aide humanitaire et la solidarité. Elles sont réceptives au discours de groupes extrémistes sur les réseaux sociaux via les groupes Facebook, les messages privés et les comptes Twitter qui les incitent à venir en Syrie. Dans cette situation, le processus de radicalisation s'apparente fortement à celui d'une dérive sectaire. L'emprise mentale est très prégnante dans ce processus, dans la mesure où il s'exerce une ascendance intellectuelle ou morale sur la jeune fille et un dévoiement de sa liberté de pensée, d'opinion ou de religion. Pour permettre à la jeune fille une sortie d'emprise, et de revenir à l'état dans lequel elle se trouvait avant le processus de radicalisation, il apparaît essentiel qu'un déclic se produise chez elle. Il peut se produire suite à une séance thérapeutique spécifique relayée par un accompagnement et un suivi psychologique.

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°3

Prise en charge psychologique d'une mineure, devant faire l'objet d'une information préoccupante.

10.

Peut-on empêcher l'enfant mineur de sortir du territoire national ?

La plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) a été informée par un proche de l'intention de la jeune fille de partir dans une zone de conflit. Sur le plan administratif, une opposition à la sortie de territoire peut être demandée par les titulaires de l'autorité parentale et décidée par le préfet afin de protéger l'enfant mineur, en l'empêchant de gagner des zones de conflits, notamment sous l'influence de mouvements radicaux armés. Cette procédure trouve son fondement dans l'exercice de l'autorité parentale et l'interdiction pour l'enfant de quitter la maison familiale sans l'autorisation des père et mère (article 371-3 du Code civil).

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°3

Prise en charge psychologique d'une mineure, devant faire l'objet d'une information préoccupante.

11.

Comment déclencher une prise en charge ?

Ce type de profil doit être pris en charge au niveau local dans le cadre de la cellule de suivi animée par le préfet de département. Cette cellule examine la situation de la jeune fille. Et après avoir saisi le procureur de la République afin d'examiner si la situation, compte tenu notamment du degré d'urgence, ne relève pas de l'intervention judiciaire, elle saisit la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du conseil départemental pour une éventuelle prise en charge au titre de l'enfance en danger par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette prise en charge nécessitera d'être complétée par un accompagnement spécifique de la famille et de la jeune fille au titre de la prévention de la radicalisation – à laquelle il faut particulièrement veiller. Dans toutes les phases du parcours, l'un des principaux enjeux consiste à obtenir l'adhésion de la jeune fille et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale, d'où l'intérêt que la cellule de suivi désigne un référent de parcours, en particulier un psychologue. Les parents doivent être pleinement associés à toutes les phases du processus et doivent par ailleurs bénéficier d'un accompagnement psychologique spécifique. Il paraît utile à ce titre d'organiser régulièrement des séances psychologiques associant la jeune fille et ses parents.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°3

Prise en charge psychologique d'une mineure, devant faire l'objet d'une information préoccupante.

12.

Quel type de prise en charge actionner ?

La prise en charge de ces jeunes filles se conçoit en plusieurs phases. Il est d'abord possible de mobiliser l'équipe mobile d'intervention pour organiser une séance de dé-sendoctrinement, véritable séance thérapeutique dont l'objectif est de faire prendre conscience à la jeune fille du décalage entre le discours des groupes radicaux et la réalité de ce qui se passe sur le terrain des hostilités, notamment les violences et les crimes commis. Ensuite, un accompagnement psychologique et/ou pédopsychiatrique doit être en mesure de prendre le relais. Il a vocation à permettre à la jeune fille d'identifier ses propres souffrances, de les évacuer et de s'inscrire dans un processus de dé-construction/reconstruction. En situation d'urgence, la cellule d'urgence médicopsychologique (CUMP) peut être mobilisée pour une prise en charge rapide de la jeune fille. D'autres actions doivent être engagées rapidement auprès de la jeune fille en fonction de ses besoins : intégration de la jeune fille dans une structure médicale d'accueil du type centre thérapeutique et maison des adolescents, dans un chantier humanitaire c'est-à-dire une mission de solidarité internationale qui réunit un groupe de jeunes venus d'horizons différents qui souhaitent échanger et vivre ensemble ; réinscription à terme de la jeune fille dans un parcours scolaire en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°3

Prise en charge psychologique d'une mineure, devant faire l'objet d'une information préoccupante.

13.

Des mineurs en situation d'échec et de fragilité sont concernés par la radicalisation. De qui parle-t-on ?

Il s'agit souvent de jeunes qui présentent une certaine fragilité psychologique résultant d'une perte de repères ou d'une perte d'identité. Ces jeunes ont pu connaître un événement tragique (décès d'un proche) ou se trouvent dans une situation familiale difficile ou bien encore subissent des violences intrafamiliales les conduisant parfois à rechercher une « nouvelle famille ». Ils peuvent être également dans un parcours d'échec scolaire et social qu'ils vivent comme une injustice et ont souvent besoin de se voir reconnaître une place dans la société et un rôle qui peut se traduire par une volonté de « sauver le monde ». Comme pour les jeunes filles mineures, sur le plan administratif, une opposition à la sortie de territoire peut être demandée par les titulaires de l'autorité parentale et décidée par le préfet afin de protéger l'enfant en l'empêchant de gagner des zones de conflits (article 371-3 du Code civil). La cellule de suivi est saisie pour examiner la situation du mineur. Après avoir saisi le procureur de la République afin d'examiner si la situation, compte tenu notamment du degré d'urgence, ne relève pas de l'intervention judiciaire, elle saisit la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du conseil départemental pour une éventuelle prise en charge au titre de l'enfance en danger par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°4

Prise en charge d'un mineur en situation d'échec et de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante.

14.

Quelles actions proposer ?

Les actions mises en place dans le cadre de la cellule de suivi doivent s'inscrire dans un processus de remobilisation du jeune. Une prise en charge psychologique voire thérapeutique par un professionnel formé ou sensibilisé au phénomène de radicalisation est indispensable. Un accompagnement individuel et de libération de la parole apparaît nécessaire en s'appuyant par exemple sur les centres médico-psychopédagogiques (CMPP) qui accueillent des adolescents présentant des troubles psychiques et nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier ou sur les maisons des adolescents, lieux d'accueil gratuit, d'information, de prévention, de prise en charge médicale et de suivi des difficultés durant l'adolescence. En situation d'urgence, la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) peut être mobilisée pour une prise en charge rapide du jeune. La mise en place d'un service civique dans le champ humanitaire peut aussi être proposée. Dans ce cadre, il bénéficie aussi d'une formation civique et citoyenne et d'un tutorat individualisé permettant de construire et d'être acteur de son projet d'avenir. Enfin, il est nécessaire d'inscrire le jeune dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, ce qui suppose d'engager une réflexion sur sa radicalisation et sur le sens qu'il souhaite donner à sa vie. L'objectif est de l'insérer dans une formation ou de l'aider à trouver un emploi.

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°4

Prise en charge d'un mineur en situation d'échec et de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante.

15.

Des jeunes majeurs inscrits dans un parcours délinquant non placés sous main de justice sont concernés par la radicalisation. Qui sont-ils ?

Il s'agit souvent de jeunes hommes âgés de 18 à 30 ans, qui, sans être placés sous main de justice, ont commis un ou plusieurs délits (passant parfois d'une petite délinquance à l'adolescence à une délinquance plus organisée à l'âge adulte), et qui ont pu faire l'objet d'une ou plusieurs condamnations par la justice et le cas échéant d'une incarcération dans un ou plusieurs établissements pénitentiaires. Ils ont souvent pu connaître une situation familiale difficile et un parcours scolaire très chaotique. Lors de leur détention, ils ont pu avoir des contacts avec des groupes islamistes radicaux qui les ont amenés sur la voie de la radicalisation.

FICHE REPERE D'EXPERIMENTATION N°5

Prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice.

16.

Comment agir ?

La plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) a été informée par un proche de l'intention du jeune de partir dans une zone de conflit. Il convient d'abord de vérifier si la situation relève d'une interdiction de sortie du territoire prévue par la loi du 13 novembre 2014. La situation doit être examinée et prise en charge par la cellule de suivi départementale qui peut aussi s'appuyer sur les compétences des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). L'enjeu est de réussir à obtenir l'adhésion de la personne. Il est nécessaire que la cellule de suivi désigne un référent de parcours (éducateur spécialisé, psychologue, représentants de cultes, etc.). En lien avec celui-ci, un travail sur le rapport à la loi, les interdits, dans le cadre d'un projet où le jeune a une place, apparaît nécessaire. Les actions proposées doivent s'inscrire dans un processus de réinsertion. Préalablement, une prise en charge psychologique doit être envisagée. Ensuite, à court terme, la participation à des actions à forte valeur pédagogique et encadrées doit permettre l'éloignement du jeune du milieu influent. Il peut s'agir d'inscrire le jeune dans un établissement public d'insertion de la défense (Epide) destiné à l'accompagner dans la réussite d'un projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé d'une durée moyenne de 10 mois. Ces établissements fonctionnent selon un principe d'internat et reposent sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes. Le rapport à la loi et le cadre sont donc au cœur du projet social et professionnel.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°5

Prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice.

17.

Quelles sont les actions éducatives susceptibles d'être proposées ?

Deux types d'action éducative peuvent être proposés :

- un séjour éducatif ou un séjour de rupture encadré par des éducateurs qui permet aux jeunes dans un environnement nouveau et distinct de leur milieu de vie habituel de réapprendre la vie en collectivité avec des règles, des valeurs, d'entrer dans une phase de questionnement, de reprendre confiance en eux et de leur faire prendre conscience qu'ils ont un avenir et qu'ils en sont les principaux acteurs ;
- un chantier éducatif ou des activités du type entretien d'espaces verts, peinture de cage d'escaliers réalisés par des jeunes encadrés par des éducateurs ayant pour objectif la modification des comportements, la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation. Ils constituent un tremplin vers une insertion professionnelle (formation, apprentissage, emploi). Ils permettent notamment au jeune de canaliser son énergie en expérience positive et de donner une image valorisée de soi et d'apprendre le rapport à l'autorité.

Enfin, à plus long terme, il est nécessaire de proposer un parcours de sortie de délinquance, de désistance (la désistance désigne l'arrêt d'un parcours de délinquance ou de criminalité) par l'insertion professionnelle et par la construction ou la reconstruction d'un entourage susceptible de placer le jeune dans une situation plus confortable. En lien avec le référent de parcours et en mobilisant les acteurs du service public de l'emploi, il convient de l'inscrire dans une formation qualifiante ou de l'aider à trouver un emploi.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION N°5

Prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice.

18.

Ces actions peuvent-elles être évaluées ?

Les 5 fiches repères d'expérimentation proposent une méthode d'évaluation des actions engagées pour prévenir la radicalisation des familles et des mineurs et majeurs. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été définis afin de mesurer les effets des prises en charges mises en œuvre. Concernant les familles, il s'agit d'évaluer le nombre de familles reçues et effectivement accompagnées et prises en charge (nature et type), le nombre de situations familiales améliorées. Sur le plan qualitatif, il s'agit de mesurer la remise en confiance des familles et le renforcement des liens des parents avec les enfants. Pour les jeunes filles mineures radicalisées ou en voie de radicalisation, il s'agit de prendre en compte le nombre de situations d'endoctrinement traitées, celui de jeunes désendoctrinées, celui de séances de soutien et d'accompagnement psychologique, et enfin le nombre de jeunes inscrites dans un séjour éducatif et un chantier humanitaire. Pour l'ensemble des mineurs, il s'agit d'évaluer le nombre de situations prises en charge, celui de jeunes faisant l'objet d'un soutien psychologique, celui des réunions de groupes de parole et celui des jeunes inscrits en service civique. Pour les majeurs inscrits dans un parcours délinquant, il faut quantifier les situations prises en charge, les types d'actions proposées et les solutions trouvées. Pour tous les individus, il faut aussi apprécier la sortie du processus de radicalisation, la prise de conscience du jeune, l'implication dans un projet à forte valeur éducative et citoyenne et la réintégration dans la société.

FICHES REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Les 5 fiches repères d'expérimentation.

Mathieu Guidère, professeur des universités

« La solution n'est pas Guantanamo, elle est éducative et culturelle »

Mathieu Guidère, professeur des universités, présente les différents types de programmes de «déradicalisation» et explique l'intérêt de se doter d'une structure dédiée.

« **D**éradicalisation » et « désendoctrinement ». Cette opposition de termes renvoie en réalité à deux conceptions et formes d'action complémentaires de la prévention de la radicalisation.

Que recouvre le terme de déradicalisation ?

Le terme est apparu après les attentats du 11 septembre 2001 comme une solution alternative ou complémentaire à la lutte répressive contre le terrorisme. Aujourd'hui, la déradicalisation indique le processus contraire à la radicalisation c'est-à-dire le fait d'emmener des individus versés dans l'extrémisme à faire le chemin inverse en supprimant les idées mortifères et les comportements violents. Cela peut intervenir dans le cadre d'un programme institutionnel ou dans une structure associative, avec un soutien psychologique ou en ayant recours à des autorités religieuses. Il se distingue du radicalisme politique en ce sens qu'il va au-delà de l'expression des idées en intégrant la violence physique.

Certains insistent sur la dimension doctrinale et sur le profil psychologique des individus radicalisés. En quoi consiste un programme de déradicalisation les concernant ?

Dans les programmes de déradicalisation à dominante doctrinale, les spécialistes s'intéressent prioritairement au processus psychologique qui conduit à la radicalisation et tentent de « désendoctriner » l'individu en travaillant sur sa psychologie et sur son environnement immédiat, l'objectif étant de « changer les idées ». Dans ce désendoctrinement, la radicalisation religieuse est conçue comme une dérive sectaire et l'individu est traité comme la victime sous influence d'un groupe sectaire, qui l'aurait isolé puis influencé dans un sens extrémiste et violent. Dans ce type de programme, on essaie de réintégrer l'individu dans son environnement familial et lui refaire acquérir les réflexes de la vie normale, loin des théories d'élection



« Quelles que soient ses idées, l'individu est sommé de respecter les règles de vie commune et les lois en vigueur. »

Mathieu Guidère

divine, de complot international ou encore de persécution victimaire.

Une autre approche est dite « comportementale » ? Comment aborder la radicalisation dans ce cadre ?

Dans les programmes de déradicalisation à dominante comportementale, les spécialistes s'intéressent prioritairement à la manière d'agir et d'interagir en société de l'individu radicalisé, l'objectif étant de « changer d'attitude ». Quelles que soient ses idées, il est sommé de respecter les règles de vie commune et les lois en vigueur. Le programme traite davantage le comportement que la doctrine, en visant à supprimer les attitudes violentes ou agressives à l'égard d'autrui. Pour ce faire, un système de sanctions et de récompenses est mis en place en fonction des progrès comportementaux réalisés par l'individu radicalisé.

MATHIEU GUIDÈRE

> Agrégé, professeur des universités
> Chaire d'islamologie et géopolitique
> Université de Toulouse 2-Jean Jaurès

Concrètement, existe-t-il une méthode efficace pour déradicaliser des jeunes de retour de zones de conflit ?

Étant donné la diversité des profils et des motivations, il n'existe pas de méthode unique qui serait efficace dans tous les cas. L'efficacité des programmes dépend des causes identifiées chez chaque individu. On sait seulement que les jeunes de retour de zones de conflit sont ceux qui n'ont pas « réussi » leur intégration sur place et, par conséquent, qu'il existe un espoir de les remettre sur le chemin de leur vie antérieure. De ce point de vue, la simple expression publique du « repentir » ou du « regret » est une victoire en soi parce qu'elle ouvre la voie du retour à la vie normale.

Le gouvernement a annoncé en avril dernier l'ouverture prochaine d'un centre d'encadrement pour les jeunes djihadistes. Un centre spécialisé de ce type est-il un moyen adapté pour faire face à la radicalisation ?

Dans un pays de tradition jacobine, une telle structure a sa raison d'être, d'autant plus qu'il n'y avait

rien jusqu'ici, la France ayant accumulé un retard considérable en la matière. Mais l'on sait que la radicalisation se fait dans la proximité et qu'il faudrait, par conséquent, la traiter avec les moyens de la proximité institutionnelle et associative. En tout état de cause, il faut à tout prix éviter un « Guantanamo à la française » car l'expérience américaine de déradicalisation a démontré ses limites avec plusieurs anciens détenus devenus des leaders djihadistes aussitôt libérés, en raison de la « haine de l'Amérique » accumulée au cours de leur « traitement » en détention.

Aujourd'hui, en France, dans quel cadre, avec quels acteurs et moyens, un programme de déradicalisation peut-il être mis en œuvre et être efficace ?

Il n'existe pas de solution miracle à la radicalisation des jeunes français. On sait qu'il existe un contexte national et international favorable à cette radicalisation. Entre les formes de discrimination islamophobe subie par les jeunes issus de l'immigration et les interventions militaires de la France dans les pays d'Afrique et du Proche-Orient, les raisons du basculement dans la violence et le terrorisme ne manquent pas aux yeux de ces jeunes. La solution passe d'abord par une cohérence du discours politique sur la scène intérieure et par une politique extérieure moins interventionniste qui mette à l'honneur la diplomatie plutôt que l'usage des armes. Enfin, du point de vue franco-français, un programme de déradicalisation ne peut réussir que s'il s'attaque à la culture de la violence et de la radicalité qui occupe le champ politique et social depuis des décennies au point de rendre banal et justifié, aux yeux d'une certaine frange de la jeunesse, ses propres actes de violence et de terrorisme. C'est donc prioritairement dans le domaine éducatif et culturel que se trouvent les meilleures solutions. ♦

Des centres de déradicalisation pour djihadistes

Un rapport au Premier ministre préconise la création de structures de prise en charge des personnes radicalisées.

Des structures d'encadrement des djihadistes pourraient voir prochainement le jour. L'idée fait en tous les cas son chemin et a été détaillée par le député socialiste des Hauts-de-Seine, Sébastien Pietrasanta dans un rapport intitulé « la déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme », rendu au Premier ministre le 16 juillet 2015. En effet, le parlementaire préconise de créer des centres de déradicalisation qui seraient pour les juges une voie intermédiaire entre l'incarcération et le contrôle judiciaire. Ils concerneraient des individus radicalisés qui ne font pas l'objet de poursuites judiciaires et la prise en charge individualisée serait tournée vers la réinsertion et l'accompagnement psychologique.

Permettre la sortie de la radicalisation

Le Premier ministre, Manuel Valls, l'avait annoncé le 29 avril : une structure chargée de prendre en charge des jeunes jihadistes revenant de zones de conflit et ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires sera créée d'ici fin 2015. Selon lui, l'encadrement doit compléter l'action menée par certaines collectivités pour réinsérer les individus radicalisés attirés par le djihad. Pour Manuel Valls, la volonté est d'explorer de nouvelles pistes d'action. Ce rapport de 91 pages comprenant 37 mesures vient donc conforter la position de Manuel Valls, qui l'avait commandé en février 2015. Convaincu qu'elle peut être utile pour les individus les moins radicaux et les moins fanatisés, le député constate que « la déradicalisation n'est en



D. DELAPORTE/ANDIA

« Pour être dirigé vers cette structure, l'individu devra faire l'objet d'une décision judiciaire d'alternative à la prison. »

Sébastien Pietrasanta

France qu'à son balbutiement ». Selon lui, parmi les préconisations destinées à la rendre opérationnelle, ces centres de déradicalisation accessibles après une décision du juge permettraient une sortie de la radicalisation des individus de retour de zones de conflit, dans le but d'éviter l'importation sur le territoire national de pratiques terroristes.

Une action pluridisciplinaire

« L'objectif serait de leur inculquer une vision de leur religion compatible avec les valeurs de la République, de les accompa-

gner et de les aider à se réinsérer dans la société en leur permettant de développer un projet personnel et professionnel », indique le rapport. La mise en œuvre de cette prise en charge serait effectuée par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs spécialisés, professionnels de santé, enseignants, anciens militaires ou représentants des forces de l'ordre ayant une expérience dans l'encadrement des jeunes. Elle serait accompagnée par les familles, dont le rôle est essentiel, selon le député.

Pour être dirigés vers cette structure, les individus radicalisés – seulement ceux ne présentant pas de menaces pour la sécurité publique – devront faire l'objet d'une décision judiciaire d'alternative à la prison. « Le juge s'appuiera sur des éléments factuels pour éviter toute volonté de dissimulation sur les véritables intentions des individus », précise le rapport. ♦

Une formation pluridisciplinaire déployée à grande échelle

Le cursus de formation «prévention de la radicalisation» élaboré par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) se déploie avec un véritable succès. Grandes écoles, instituts publics et associations dédiées, conscients de l'enjeu, organisent des sessions.

Depuis sa mise en place en juin 2014, près de 2 500 personnes ont suivi la formation sur la prévention de la radicalisation conçue par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD). Directeurs de cabinet et agents en préfecture, policiers et gendarmes nationaux, fonctionnaires des ministères de la justice et de l'éducation nationale, personnels des collectivités territoriales, professionnels des associations de prévention spécialisée, des associations de victimes de dérives sectaires, médiateurs sociaux : autant de professionnels qui ont participé à ce programme de grande ampleur qui passe au crible les différentes facettes de la radicalisation. Pour ces professionnels et les pouvoirs publics, l'enjeu de la formation est de taille. «Le déploiement de la formation à destination de l'ensemble de ces acteurs est donc essentiel et l'effort initié par le CIPD doit se poursuivre et s'amplifier, d'autant plus qu'il y a une réelle disponibilité et une véritable demande chez les agents des services de l'Etat notamment, qui souhaitent contribuer au combat national contre le djihadisme», explique Malek Boutih dans son rapport «Génération radicale» remis au premier ministre début juillet 2015.

Boîte à outils : identifier les services et les mécanismes

Ambition de cette formation : faire comprendre le phénomène, présenter les indicateurs de radicalisation

et les dispositifs et réponses adaptés aux situations individuelles. L'objectif est de donner les compétences aux acteurs locaux garants de la bonne mise en œuvre de la réponse publique.

Initialement destinée aux opérateurs de la plateforme téléphonique

Enjeu : inclure ces modules «prévention de la radicalisation» dans les formations des grandes écoles du service public.

du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) et aux membres des cellules de suivi départementales dirigées par les préfets, la formation s'est finalement déployée pour toucher le plus largement possible les agents de l'Etat et les professionnels susceptibles d'intervenir auprès des familles et des personnes radicalisées. Un «kit» de formation a d'ailleurs été conçu par le SG-CIPD et au fur et à mesure diffusé depuis 2015.

Durant deux jours, les participants voient se succéder plusieurs services et organismes pour présenter les enjeux et caractéristiques de la radicalisation : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ), Sciences Po

Paris, Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE).

Concrètement, ce cursus pluridisciplinaire aborde le phénomène sectaire et la problématique spécifique de l'emprise mentale, les filières terroristes existantes et le conflit en Syrie, les enjeux géopolitiques et sociologiques de l'islam contemporain, l'histoire et la géopolitique du djihad avec ses incidences en France, l'état du radicalisme islamique en France, les mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire visant à protéger les enfants mineurs en les empêchant de gagner les zones de conflit, le traitement des cas de mineurs en danger.

Un module permet aussi d'identifier et de comprendre les méca-

nismes qui conduisent les jeunes à basculer dans la radicalité et de donner les outils aux acteurs afin qu'ils puissent conseiller les familles. Des études de cas détaillent les réponses qui peuvent être mises en place en termes de prise en charge des jeunes et d'accompagnement des familles.

Coordonner l'offre globale du secteur public

Principalement dispensées à Paris, ces formations ont également été organisées en province. Des sessions spécifiques ont eu lieu à l'Ecole nationale de la magistrature, à la direction de l'administration pénitentiaire, ou encore au ministère des Affaires étrangères. En outre, des séminaires de sensibilisation d'une demi-journée auxquels ont participé plus de 2 000 personnes se sont dérou-

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) forme ses cadres et éducateurs

L'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) a élaboré un dispositif national de formation pour ses personnels afin de les soutenir dans leur action auprès des jeunes et des familles.

Objectifs : approfondir les connaissances pour mieux appréhender la complexité du phénomène. Directement au contact des jeunes – principales cibles vulnérables des recruteurs djihadistes – les personnels de la PJJ et du secteur associatif habilité suivent depuis mars 2015 des sessions de 3 jours intitulées : «Comprendre et prévenir les processus de radicalisation : un enjeu éducatif et de politique publique». Une cinquantaine de formateurs de l'école et des pôles territoriaux de formation ainsi que 69 référents laïcité-citoyenneté, membres des cellules de suivi départementales, des directions interrégionales et territoriales ont été formés. Par session de 50 places, les professionnels suivent ce module dans les directions territoriales au titre de la formation continue.

*Trois questions à...***2 500**

agents de l'Etat, des collectivités et professionnels d'associations ont suivi, depuis juin 2014, la formation de 2 jours « prévention de la radicalisation » du SG-CIPD.

2 000

personnes ont participé depuis début 2015, dans plusieurs départements, à des séminaires de sensibilisation d'une demi-journée.

lés au premier semestre 2015 dans plusieurs départements : Seine-et-Marne, Gard, Vaucluse, Saône-et-Loire, Savoie, Marne, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Ardennes, par exemple.

Pour le SG-CIPD, l'enjeu aujourd'hui est de coordonner l'offre globale de formation dans l'objectif que des modules « prévention de la radicalisation » soient proposés dans les formations initiale et continue des organismes et grandes écoles du service public : Ecole nationale de l'administration (ENA), instituts régionaux d'administration (IRA), Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), etc. « Le dispositif de formation répond à une commande publique. Partout où des besoins, ou une insuffisance d'offre se feront sentir, nous poursuivrons cette formation et ceci tant que le relais n'aura pas été pris. C'est notre devoir de structure interministérielle », indique Pierre N'Gahane, secrétaire général du CIPD.

D'ici fin 2015, des sessions seront mises en place par des réseaux nationaux qui ont pris conscience de l'enjeu, en lien avec le SG-CIPD : la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE), Citoyens et Justice, qui intervient auprès des personnes sous main de justice, France médiation et le Conseil national des missions locales. ♦

Patrick Debut, ancien directeur de l'Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers (CNFPT-INSET)

« Une offre de formation continue intersectorielle et par métier »



La formation des agents territoriaux en matière de prévention de la radicalisation correspond-elle à une de leurs attentes ?

Plusieurs métiers de la fonction publique territoriale sont concernés par les problématiques posées par le phénomène de radicalisation : travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, policiers municipaux, médiateurs, coordinateurs prévention-sécurité. Le CNFPT s'est interrogé, début 2015, sur la façon dont tous ces agents des collectivités, face à ce phénomène, peuvent aider les familles, protéger les jeunes, les repérer et mieux les accompagner. Bon nombre nous ont questionnés et ont exprimé un besoin de formation. Notre rôle est de les faire monter en compétences.

Quel dispositif de formation sera proposé à ces professionnels ?

Une offre de formation spécifique « prévention de la radicalisation » sera opérationnelle au dernier trimestre 2015. Pour l'élaborer, le CNFPT n'est pas parti de rien. Nous disposons d'un bouquet de ressources dans les champs de la lutte contre les exclusions et les discriminations, la protection de l'enfance, l'animation et la jeunesse, la prévention de la délinquance et la politique de la ville, la laïcité, les dérives sectaires. Plusieurs pôles de compétences des différents instituts se sont réunis pour concevoir une offre coordonnée et pérenne. Ce dispositif de formation aura plusieurs objectifs. Tout d'abord, permettre de comprendre les phénomènes

de repli identitaire, car nous considérons que la radicalisation notamment en est une conséquence, comprendre les mécanismes d'emprise mentale, s'interroger sur les processus d'exclusion, de marginalisation, d'assimilation et d'intégration, et sur les processus de construction des représentations et des stéréotypes. Il devra permettre aussi aux professionnels de s'approprier les outils dans le domaine interculturel et juridique pour accompagner les jeunes et les familles.

Quels sont les agents qui pourront y assister ?

Cette offre de formation continue aura une dimension intersectorielle et pourra être suivie par métier, à la demande. Aujourd'hui, le CNFPT a aussi la volonté de continuer à travailler avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD) ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels – Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE), par exemple – dans l'objectif de mixer les publics lors de prochaines formations. Par ailleurs, une sensibilisation à la « prévention de la radicalisation » pourrait être proposée aux agents de catégories A et B lors de la seconde semaine de formation d'intégration. Enfin, le CNFPT, par le biais de ses délégations régionales, répondra à la demande des collectivités qui nous solliciteront pour des formations en « intra ».

Roger Vicot, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)

« Les collectivités sont en alerte sur les signes de fragilité des familles »

Comment anticiper le phénomène de radicalisation et donc le prévenir ? Pour les 130 collectivités du FFSU, il faut s'appuyer sur les réseaux et les partenariats existants dans les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) se mobilise pour accompagner les collectivités et les élus locaux dans leur action préventive du phénomène de radicalisation. Son président, Roger Vicot, est convaincu qu'il faut agir sur ses causes en redonnant en particulier corps aux valeurs républicaines.

Le Forum français pour la sécurité urbaine a adopté une résolution sur la radicalisation. De quoi, s'agit-il ?

Nous avons adopté une résolution en février 2015 qui est l'aboutissement et la synthèse d'une réflexion que notre réseau de collectivités a entamée immédiatement après les attentats de janvier. Nous nous sommes interrogés sur le rôle que nous pouvons jouer dans cette vaste entreprise de prévention de la radicalisation des familles, des adultes et des jeunes qui se développe de plus en plus sur notre territoire.

Les villes engagées au Forum français sont convaincues que la violence radicale doit trouver une réponse répressive forte alliant des mesures de police et des sanctions. Cette action répressive, pour laquelle il faut saluer le travail de toutes les forces de l'ordre doit s'accompagner d'une politique de prévention active. L'origine, le parcours de vie des jeunes engagés dans le djihadisme nous interpellent sur nos capacités à apporter des réponses quotidiennes aux inquiétudes de nos concitoyens. La question qui nous est clairement posée est de savoir comment travailler sur l'anticipation du phénomène et donc sur la prévention.

Quelle analyse faites-vous de ce phénomène ?

Notre réflexion a d'abord porté sur les causes de la radicalisation et la question de savoir comment avoir une action préventive sur elles. Nous considérons que la radicalisation est un échec de nos institutions dans l'offre à nos jeunes d'un imaginaire républicain construit pour eux. Si des individus se tournent vers un autre imaginaire, celui de la radicalisation, c'est que notre République n'arrive pas à indiquer des perspectives en matière d'insertion et à poser un cadre d'instruction de ses valeurs. Ainsi à un moment donné, il y a très probablement une défaillance. Et le travail de nos institutions n'a pas porté ses fruits auprès de certains jeunes. Il faut travailler à remplacer l'imaginaire de mort et de terreur proposé par la radicalisa-



ROGER VICOT

> Président du FFSU depuis juin 2014.

> Maire de Lomme (59).

> Président du Collectif des villes sur la sécurité urbaine (Covisur).



tion. Il faut œuvrer d'arrache-pied au renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale.

Certains jeunes radicalisés ont eu un parcours judiciaire. Quelle analyse fait le Forum de cette dimension ?

Beaucoup de ces jeunes sont passés par le stade de la délinquance. Leur radicalisation marque un échec de notre politique de sanction et de sa capacité à ouvrir les voies d'une réinsertion. Nous ne devons plus laisser les seules institutions pénales réparer les dégâts que la vie inflige à beaucoup de jeunes délinquants. Une mobilisation des ressources présentes dans les villes s'impose, mais plus encore, tous les lieux de renfermement doivent être aussi des lieux du débat républicain. L'instruction civique doit être menée de manière adaptée mais vigoureuse et de façon cohérente. Le dialogue entre les policiers et les jeunes doit être systématisé.

Quel rôle les collectivités et les élus locaux peuvent-ils jouer ?

Les élus locaux sont une pierre du réseau et du travail collectif à mener qui permettra d'enrayer

Renforcer le réseau européen

Le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) dont le Forum français est membre propose une série d'actions pour renforcer la capacité des collectivités à prévenir et combattre la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme. Depuis septembre 2014, un programme d'échange européen «Local institutions against extremism» (LIAISE), cofinancé par la Commission européenne, réunit notamment huit villes européennes afin de développer des formations sur la radicalisation. «C'est une plus-value importante pour nos villes et l'un de nos objectifs est de renforcer le réseau avec les villes européennes», indique Roger Vicot. Une première session de formation a eu lieu à Londres en juillet. D'autres se dérouleront à Vilvoorde (Belgique), Malmö (Suède) et Augsburg (Allemagne). La demande des villes de travailler sur cette problématique est forte. Le FESU a ainsi décidé d'ouvrir la formation aux collectivités non partenaires du projet.



E. LEBRUN/LIGHT MOTIV

la radicalisation. Les villes ont un rôle complémentaire de celui de l'Etat parce qu'elles sont le premier échelon de proximité. Nous sommes aujourd'hui le niveau politique auquel les citoyens font le plus confiance. C'est en raison de cet atout et au titre de la proximité que nous, élus locaux, souhaitons nous inscrire dans la stratégie nationale de prévention de la radicalisation. Au Forum français, nous pensons que les collectivités occupent une position centrale. Elles ont la capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs de la prévention car elles sont au cœur des réseaux de professionnels – police, sécurité, éducation, santé – qu'elles animent. Nous devons nous appuyer sur les réseaux et les partenariats existants tels que les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ce sont

eux qui ont le plus besoin d'être mobilisés. Nous pensons pouvoir les valoriser et créer et renforcer le dialogue entre les acteurs locaux. D'ailleurs, beaucoup de CLSPD ont mis à l'ordre du jour la prévention de la radicalisation.

Les élus ont-ils pris pleinement conscience de la réalité du phénomène ?

Le phénomène de radicalisation est difficile à appréhender. Il y a chez de nombreux individus radicalisés ou en voie de l'être une stratégie de dissimulation. Face à cela, notre prise de conscience est aujourd'hui générale. Les élus étaient déjà interpellés par la radicalisation, mais les attentats ont été un déclic étant donné leur caractère tellement perturbant pour toute la société. Il y a eu une accélération de la prise de conscience,

« Tous les lieux de renfermement doivent aussi être des lieux du débat républicain. »

Roger Vicot

et la volonté des acteurs de comprendre le phénomène, de réfléchir et d'agir est réelle. Il y a une volonté très affirmée de se mobiliser et de s'intégrer dans les dispositifs mis en œuvre par l'Etat et d'être, en particulier, en alerte sur les signes de fragilité des familles et des jeunes. En ayant pris le parti de s'appuyer sur les réseaux locaux dans une démarche qui associe les élus, l'Etat fait ce qu'il faut en la matière. Cette démarche est cohérente, légitime et intelligente. Aujourd'hui, les élus souhaitent

se mettre au service d'une action collective.

En quoi le Forum français peut-il avoir un impact ?

Le Forum français qui rassemble 130 collectivités a un rôle à jouer en matière d'expertise et d'échange de pratiques entre les élus. Son rôle est essentiel pour renforcer les connaissances du phénomène et par conséquent les actions de prévention à mettre en œuvre. Nous mettons aussi en place une formation sur la radicalisation pour les élus et les collectivités du réseau. Nous avons besoin de pédagogie pour appréhender le phénomène. La formation très bien construite mise en place par le SG-CIPD va justement dans ce sens de la pédagogie. Elle présente les outils disponibles pour agir et ainsi entrer dans le quotidien des élus. ♦

📍 NICE (ALPES-MARITIMES) 📞 250 000 HABITANTS

Une cellule d'écoute pour les familles en détresse

Depuis octobre 2014, la cellule d'écoute de Nice a enregistré une quarantaine de signalements de personnes radicalisées.

C'est pour répondre à la détresse de familles niçoises, que le maire de Nice, Christian Estrosi, a mis en place en octobre 2014 une cellule d'écoute et d'action face aux dérives fondamentalistes. Concrètement, une ligne téléphonique peut être utilisée 24 heures sur 24 par les Niçois pour signaler des situations de radicalisation. Une équipe pluridisciplinaire de 8 agents municipaux se relaie pour écouter, évaluer et accompagner les familles confrontées à ces épreuves. « Depuis sa mise en œuvre, la cellule a reçu environ 300 appels concernant des situations liées de près ou de loin au djihad », indique Monique Baillel, directrice générale adjointe de la proximité, sécurité et vie des quartiers, membre de cette cellule.

25 familles accompagnées

Issus de plusieurs services municipaux, les membres de cette cellule sont d'abord dans une écoute active de parents qui les contactent inquiets et qui s'interrogent sur des attitudes de leurs enfants ou de leurs proches. Lors de l'entretien, ils évaluent le niveau de rupture de la personne radicalisée ou en voie de radicalisation avec son environnement afin d'établir un diagnostic sur le danger de la situation. Pour cela, ils s'appuient sur une grille d'indicateurs spécifiques. Ils ont d'ailleurs suivi une formation destinée à leur fournir les outils per-



Principale mission des écoutants : évaluer le niveau de rupture du jeune avec l'environnement familial pour établir un diagnostic sur le danger de la situation.

mettant d'être en alerte et de différer les signaux faibles de ceux plutôt alarmants.

Depuis sa mise en route, la cellule d'écoute et d'action a enregistré une quarantaine de signalements et accompagne aujourd'hui 25 familles. « Une trentaine de signalements ont été faits aux autorités judiciaires. Il s'agit essentiellement de familles ou de proches de familles qui souhaitent des informations sur le processus de ra-

dicalisation, comment l'endiguer, comment éviter un départ. Et parfois, malheureusement, il est déjà trop tard : les proches sont en Syrie. Un long processus d'attente et de soutien débute à ce moment-là », explique Monique Baillel.

Un dispositif opérationnel

Selon la ville, le dispositif répond à une situation d'urgence nécessitant de prendre des mesures de prévention et de protection. L'intérêt

est de mettre en place un accompagnement personnalisé de personnes désemparées qui cherchent du soutien et des réponses à leurs interrogations. Son caractère opérationnel donne satisfaction. Des accompagnements sociaux et psychologiques ont d'ores et déjà été déclenchés, des démarches juridiques engagées, et des signalements à l'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (Adret) du conseil départemental des Alpes-Maritimes effectués. La municipalité souligne également le caractère concret du travail entrepris avec les familles qui se met en place de manière confidentielle avec tous les partenaires : conseil départemental, préfecture, police nationale et associations.

En outre, une Maison pour l'accueil des victimes d'infractions pénales devrait ouvrir fin 2015. La cellule d'écoute et d'action face aux dérives fondamentalistes intégrera ce lieu unique ayant vocation à offrir aux victimes un dispositif de proximité efficace et pluridisciplinaire alliant une aide juridique et un accompagnement psychologique. Elle y organisera des ateliers d'information et d'orientation pour les familles touchées par le phénomène de radicalisation.

Enfin, dans l'objectif d'apprendre à identifier les signaux d'alerte, de renforcer la vigilance et la détection des comportements de radicalisation, la ville a également lancé en mars dernier un programme de formation des cadres et des agents de terrain municipaux. Un cycle de formation qui a, en particulier, été suivi sous la forme de petits « groupes métiers » : policiers municipaux, assistantes sociales, travailleurs sociaux etc. ♦

14 mesures pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation

La cellule d'écoute et d'action face aux dérives fondamentalistes s'intègre dans un plan pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation, adopté par le conseil municipal de Nice en janvier 2015. Côté « prévention », la ville souhaite développer dans les quartiers sensibles et les écoles des actions de sensibilisation des enfants aux valeurs républicaines, notamment pendant la pause méridienne, en partenariat avec l'éducation nationale. Le dispositif comprend au total 14 mesures parmi lesquelles le renforcement de la vidéoprotection dans le tramway, l'organisation de patrouilles communes police municipale-police nationale, l'équipement de gilets pare-balles des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Enfin, des restrictions et des contrôles d'accès à internet seront mis en place dans les cyberspaces mis à disposition du public dans la ville.

📍 ALPES-MARITIMES 📍 1 MILLION D'HABITANTS

Un protocole d'échange d'informations sur la radicalisation

Un protocole relatif à la prévention, au recueil et au partage d'informations, à la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes, et à l'accompagnement des familles a été signé le 4 juin entre l'Etat et le département des Alpes-Maritimes. En venant prolonger la mise en place, le 19 mars, de la cellule départementale de suivi, l'objectif visé par les partenaires est clairement opérationnel.

A partir de cet échange d'informations, principal volet du protocole, il s'agit d'organiser la cohérence opérationnelle des interventions de l'Etat et du département. L'intention des acteurs locaux est de renforcer le maillage des actions préventives et de garantir la qualité et l'effectivité de l'accompagnement de chaque situation de

risque de radicalisation signalée. Concrètement, en vue de la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance, l'Etat s'engage à transmettre à l'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (Adret), interface entre les

Chaque semaine, la cellule de veille se réunit pour suivre au cas par cas les situations signalées.

services départementaux et les juridictions, les signalements n'appelant pas de mesure de sûreté intérieure des mineurs et des parents avec enfants recueillis par la cellule de suivi. Quant à lui, le départe-

ment transmettra au préfet les signalements de cas de radicalisation recensés par l'Adret.

Une cellule de veille opérationnelle

Concernant le traitement des situations repérées, l'Etat et le département s'engagent à mettre en œuvre en synergie les mesures relevant de leurs compétences. Pour le département, il s'agit de mesures administratives (contrat d'accompagnement parental, assistance éducative renforcée à domicile etc.) relevant de l'aide sociale et médico-sociale des jeunes et de leurs familles, ainsi que de mesures judiciaires confiées par les juridictions. Un plan départemental de lutte contre la radicalisation devrait d'ailleurs voir le jour prochainement. Le dispositif se voulant opérationnel, une cel-

lule de veille ou instance de pilotage – composée de la préfecture, du département, de l'Education nationale, et des services de police – a été créée. Les maires des communes concernées sont systématiquement informés des cas d'individus accompagnés et peuvent être invités à y participer. Ainsi chaque semaine, les partenaires se réunissent pour suivre chacune des situations signalées, veiller à la bonne articulation des actions engagées et répondre aux évolutions des cas de radicalisation traités et aux difficultés rencontrées.

En outre, des actions d'information, de sensibilisation et de formation des professionnels sont organisées à l'échelle départementale, en particulier autour des collèges situés en zone d'éducation prioritaire. ♦

📍 GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 📍 49 COMMUNES 📍 440 000 HABITANTS

La collectivité mise sur la formation des personnels pour affirmer les valeurs de la République

Les élus locaux sont-ils démunis face à la radicalisation religieuse de certains jeunes? Comme toutes les collectivités territoriales, la métropole de Grenoble – la Métro – est confrontée à la montée des sollicitations fondées sur des prescriptions ou des interdits religieux. Pour permettre à ses agents d'y répondre, elle a conçu des outils de réflexion et d'action permettant de mieux former les personnels au principe de laïcité. En 2010-2011, la ville de Grenoble avait organisé une première session de formation intitulée «Gérer le fait religieux sans discriminer». En 2012, la Métro a mis à son tour en place un dispo-

sitif de «formation-action» à l'égalité et à la laïcité à l'intention de ses salariés et de ceux des communes membres de la communauté d'agglomération. Un guide pratique censé aider les personnels à répondre aux difficultés d'application du principe de laïcité a par ailleurs été rédigé et mis en ligne.

Respect de la laïcité, lutte contre les discriminations

En avril 2014, une nouvelle équipe a été élue à la tête de la Métro. Et en janvier 2015, la communauté d'agglomération de Grenoble est venue métropole.

Cette collectivité disposant de compétences élargies gère désor-

mais 49 communes représentant près de 440 000 habitants. Concernant le respect de la laïcité, la nouvelle équipe se place dans la continuité de la précédente. Marie-Jo Salat, vice-présidente de la métropole chargée de la lutte contre les discriminations, entend ainsi «poursuivre et réaffirmer ce qui a été entrepris par l'ancienne Métro». Une nouvelle série de «formation-action» va être proposée à l'intention notamment des personnels des communes ayant rejoint la Métro, et le guide pratique sera réédité très prochainement. S'inspirant du souhait de la secrétaire d'Etat à la Politique de la ville, Myriam El Khomri, après les atten-

tats de janvier, que les contrats de ville comprennent à l'avenir un volet sur les valeurs de la République, la Métro a également «inscrit» dans cet engagement «signé le 6 juillet, un certain nombre de grands principes dont la lutte contre les discriminations et pour l'égalité homme-femme, et le respect de la laïcité», rappelle Marie-Jo Salat.

Cette élue considère en revanche que la lutte contre les dérives islamistes n'est pas de son ressort: «En tant que citoyenne et élue locale, je dois rester extrêmement vigilante, comme nous devons tous l'être, mais je ne suis pas flic, je ne suis pas aux RG et je n'ai en l'occurrence aucun pouvoir». ♦

📍 BRUXELLES (BELGIQUE) 📊 178 000 HABITANTS

Prévenir la radicalisation afin de renforcer la cohésion sociale

A Bruxelles, de nombreux agents de la ville spécialement formés interviennent pour prévenir la radicalisation.

En mai 2014, un attentat au Musée Juif de Bruxelles faisait quatre victimes. Engagé depuis 2012 dans la prévention de la radicalisation, le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur, a formalisé l'action de la ville en instituant une plateforme interservices. Les objectifs sont de faire prendre conscience aux services de la ville de l'enjeu que revêt la radicalisation, d'objectiver la problématique, d'assurer une parfaite transmission d'informations entre eux, et de coordonner les actions. Chargée d'initier les prises en charge individuelles des personnes en voie de radicalisation violente et de leur entourage, et de s'assurer de leur accompagnement, une cellule de suivi des situations a aussi vu le jour.

Un service de prévention de 300 professionnels

En venant en aide aux individus en voie de radicalisation violente et à leur entourage, le but de la ville est de « répondre à la détresse individuelle de ces personnes, de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre la polarisation au niveau communautaire », explique Hadelin Feront, chef de projet radicalisme de la ville. « Notre action couvre trois domaines de manière égale », précise-t-il. Premier niveau : les actions de « prévention primaire » consistant à sensibiliser les Bruxellois au phénomène de radicalisation. La formation des acteurs de terrain constitue le niveau



Pour aider les jeunes en voie de radicalisation à reconstruire des liens familiaux et sociaux, la capitale belge a formé et mobilisé agents et éducateurs.

de « prévention secondaire ». Enfin, la « prévention tertiaire » relève de la prise en charge des personnes et des familles. Pour agir, le bourgmestre dispose des informations rapportées via la plateforme interservices et les services de police. Par ailleurs, un numéro de téléphone et un site web ont également été mis en place pour permettre au public concerné de s'informer et de solliciter une aide.

Concrètement, la cellule analyse les situations au cas par cas. « Le but

Une coordination régionale regroupe les chefs de projet radicalisme des communes les plus touchées.

est d'analyser selon les éléments en notre possession, les points d'entrée nous permettant d'établir un contact avec ces personnes et les moyens pour agir », indique Ha-

delin Feront. Elle s'appuie sur des « indices de vigilance » élaborés pour objectiver les situations rencontrées et sur un protocole pour initier la prise de contact et les prises en charge des personnes concernées. « Le diagnostic de la situation et du degré de radicalisation permet de définir la manière dont nous allons approcher la personne. La prise en charge se fait soit directement au niveau de la cellule, soit en nous appuyant sur le service de prévention lequel compte 300 professionnels dans différentes disciplines et avec lesquels nous travaillons au quotidien », précise-t-il. Selon le degré de rupture sociale de la personne, soit une approche directe soit indirecte est envisagée. « Pour les personnes en début de processus de radicalisation violente, la famille ou des professionnels habituellement en contact avec elles vont agir dans le cadre d'activités socialisantes. Dans ce cas, notre service intervient indirectement en accompagnant et conseillant ces professionnels tout

au long de la prise en charge », explique le chef de projet. Dans le cas de personnes très radicalisées où la rupture sociale et familiale est importante, le service propose à la personne une rencontre. « Lors du rendez-vous, nous leur faisons part de notre inquiétude et celui de leur entourage. L'un des objectifs est de voir comment reconstruire des liens avec la famille et la société », indique-t-il.

Une formation de grande ampleur

Un plan de la formation a été mis en place à l'échelle de la ville pour tous les services présents sur le terrain. Au programme : un socle commun de connaissances sur le phénomène et un rappel des différents niveaux d'intervention de l'Etat, des enseignements adaptés à chacun des métiers selon les missions, destinés à expliquer ce qui est attendu de chacun et comment il peut agir.

De septembre 2014 à juin 2015, 700 personnes ont ainsi été formées : assistantes sociales, agents de la prévention, des centres de jeunes et des maisons de quartier, éducateurs de rue et médiateurs, stewards chargés de renseigner le public sur la voie publique, directeurs et éducateurs dans les écoles et agents de l'insertion professionnelle.

Cette approche préventive s'inscrit dans un dispositif national dans lequel l'Etat fédéral, la région Bruxelles-Capitale (19 communes) et la ville de Bruxelles agissent de concert. Une coordination régionale regroupant les chefs de projet radicalisme des communes les plus touchées a d'ailleurs été constituée. « Nous formons une équipe car certains cas peuvent se recouper », précise Hadelin Feront. ♦

AVEC LE COURRIER DES MAIRES, VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE EST AU COMPLET !



ABONNEZ-VOUS
À partir de **99€** pour 1 an



→ **CHAQUE MOIS,**
3 outils d'information
en un seul mensuel



→ **CHAQUE SEMAINE,**
La lettre hebdomadaire électronique
d'actualité et de veille juridique



→ **CHAQUE JOUR,**
L'accès illimité au site
www.courrierdesmaires.fr

Photo non contractuelle.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et à renvoyer au **Courrier des Maires et des Elus Locaux**
Service Abonnements - Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex. Tél. 01 79 06 70 70

L'abonnement comprend **11 numéros** du Courrier,
la **Newsletter hebdomadaire***, l'accès illimité et permanent
à **tous les services** du site www.courrierdesmaires.fr

PR00A/2

OUI, je m'abonne 1 an au Courrier des maires et des élus locaux

- Je choisis l'abonnement à **titre professionnel** (souscrit par ma collectivité ou entreprise) au tarif de 139 €⁽¹⁾ au lieu de 154 € (prix de vente normal), **soit 10% de remise.**
- Je choisis l'abonnement à **titre personnel** (souscrit et réglé par moi-même) au tarif de 99 €⁽¹⁾ au lieu de 154 € (prix de vente normal), **soit plus de 35% de remise.**

Retrouvez toutes nos offres d'abonnement sur :
www.courrierdesmaires.fr/accueil-abonnement/

Je règle par :

- mandat administratif à réception de facture
 chèque bancaire à l'ordre du Courrier des Maires et des Elus Locaux
 Carte bancaire n° _____

Date d'expiration : _____

mois

année

Cryptogramme _____

(inscrivez les 3 derniers chiffres du numéro figurant au dos de votre carte sur la bande de signature)

Signature ou cachet obligatoire

- Envoyez-moi une facture justificative.

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Établissement/Collectivité _____

Service/Fonction _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____

Mon e-mail _____ @ _____

*Inscription sur le site avec votre n° d'abonné

1) Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/10/2015. Etranger et DOM/TOM, nous consulter. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant et de celui de vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant au Service Diffusion - Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex 403 080 823 RCS Nanterre

COMPRENDRE

Une méthode de désembrigadement du « djihadisme »



Dans son dernier ouvrage, Dounia Bouzar, anthropologue et directrice du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), analyse les mutations des discours des deux principaux groupes terroristes, Daesh et Al-Nosra, destinés à convaincre de jeunes Français de rejoindre leurs rangs. Elle explique la méthode pluridisciplinaire, qu'elle a conçue et expérimentée, de désembrigadement du « djihadisme » qui touche les jeunes et les adolescents. L'auteure a élaboré cette méthode en étant au plus près des jeunes touchés par ce phé-

nomène et sur la base de l'accompagnement qu'elle a effectué auprès de cinq cents familles dont « les enfants ont été entraînés dans cette spirale morbide ». Les différentes étapes et méthodes de l'embrigadement ainsi décryptées fournissent des repères pour permettre une meilleure prévention de cette emprise djihadiste chez les adolescents et les jeunes et « pour construire une chaîne humaine plus forte que la chaîne terroriste et convaincre chacun d'entre nous qu'il est possible d'en finir avec l'emprise "djihadiste" ». Ce livre a été récompensé du prix de l'essai 2015 de l'Express.

■ « Comment sortir de l'emprise "djihadiste" ? », Dounia Bouzar, Les Editions de l'Atelier/Les Editions ouvrières, 2015

ANALYSER

Deux rapports parlementaires

Deux rapports ont été remis au Premier ministre début juillet 2015. Celui du député socialiste de l'Essonne, Malek Boutih, intitulé « Génération radicale », dresse le portrait de la jeunesse et de ceux qui sortent de son sein pour devenir des djihadistes. Face à l'ampleur du phénomène de radicalisation et au défi posé par son développement, il propose un plan à long terme de reconquête républicaine qui viendrait compléter le dispositif de prévention de la radicalisation mis en œuvre depuis 2014. Celui du député socialiste des Hauts-de-Seine, Sébastien Pietrasanta intitulé « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme », propose 37 mesures pour « déradicaliser » les djihadistes, et principalement ceux de retour des zones de combats sur le territoire national. Le processus de déradicalisation doit consister en l'élaboration d'un contre-discours visant la propagande djihadiste, un accompagnement psychologique individualisé et un suivi pluridisciplinaire en vue du rétablissement des liens familiaux et sociaux. Parmi les mesures phares, l'ancien rapporteur du projet de loi de lutte contre le terrorisme préconise la création de centres de déradicalisation sous contrainte après une décision du juge.

■ « Génération radicale », de Malek Boutih, député de l'Essonne, rapport de la mission de réflexion sur l'analyse et la prévention des phénomènes de radicalisation et du djihadisme en particulier.

■ « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme » de Sébastien Pietrasanta, député des Hauts-de-Seine.

SUR LE WEB

Un site internet a été mis en ligne par le gouvernement en février 2015 pour décrypter et contrer le discours et la propagande des djihadistes.

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/agir.html>

DÉBATTRE

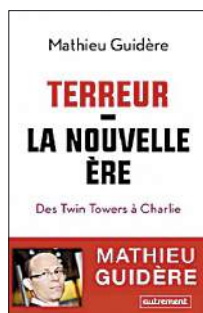
Radicalisation, déradicalisation et contre-radicalisation

Le numéro 30 des Cahiers de la sécurité et de la justice, revue de L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), porte sur « La radicalisation violente ». Une vingtaine d'articles d'universitaires, d'experts et de responsables institutionnels, analysent la complexité du phénomène et de son processus. Les contributions portent sur plusieurs mouvements – politiques, religieux, sectaires – radicaux, et sur les vecteurs de la radicalisation tels que l'utilisation d'internet. Il présente également les dimensions sociétales et historiques ainsi que les profils psychologiques des personnes radicalisées, et enfin les réponses institutionnelles et les réponses publiques.

■ La radicalisation violente, Cahiers de la sécurité et de la justice, numéro 30, 4^e trimestre 2014, La documentation Française

COMPRENDRE

Eclairages sur la radicalisation et sur cette nouvelle ère terroriste



Dans l'un de ses derniers livres paru en 2015 intitulé « Terreur. La nouvelle ère. Des Twin Towers à Charlie », Mathieu Guidère, agrégé d'arabe et professeur des universités, donne des repères pour mieux saisir les tenants et les aboutissants de cette nouvelle ère où le terrorisme connaît un nouvel essor. Spécialiste du monde musulman, il apporte en particulier un éclairage historique permettant de mieux comprendre l'essor du djihadisme anti-occidental et sa volonté d'expansion territoriale, et décrit la place centrale occupée désormais par internet

et les réseaux sociaux dans la vague actuelle de terrorisme. Pour l'auteur, « la radicalisation s'impose dans le débat public comme l'un des défis majeurs pour la sécurité et la justice dans les pays démocratiques ». Il présente notamment les acteurs de la radicalisation islamiste, la manière dont on peut prévenir cette dernière et les méthodes existantes pour « désendoctriner » et « déradicaliser » les djihadistes qui reviennent des zones de combats sur notre territoire national. Par ailleurs, il explique l'importance de développer une stratégie de contre-propagande, avec un véritable « contre-discours » : « Une action nécessaire et urgente ».

■ « Terreur. La nouvelle ère. Des Twin Towers à Charlie », Mathieu Guidère, Autrement, 2015

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Madame, Monsieur le Maire,

N'hésitez pas à consulter nos publications

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance conçoit avec ses partenaires interministériels des documents, des ouvrages, qui représentent autant d'outils mis au service de votre action locale et que vous pouvez vous procurer par téléchargement directement sur le site : www.prevention-delinquance.gouv.fr ou demander par voie postale :
CIPD - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

Rôle et moyen des partenaires dans le domaine de l'habitat + fiches pratiques

Le premier tome est l'occasion de rappeler le rôle des partenaires locaux de la prévention de la délinquance. Le second tome dédié aux infractions en matière de tranquillité publique reconstitue les étapes de la chaîne judiciaire en cas d'échec de la phase amiable lorsque les modes d'intervention en amont sont épuisés et que les troubles et nuisances persistent.



Recensement des dispositifs de droit commun concourant à la stratégie nationale de prévention de la délinquance

Un recensement, aussi exhaustif que possible, des moyens et dispositifs de droit commun concourant à la mise en œuvre du programme en direction des jeunes a été établi grâce à la coopération de l'ensemble des ministères membres du CIPD.

Stratégie nationale de prévention de la délinquance

Politique du Gouvernement en matière de prévention de la délinquance, validée par une circulaire du Premier ministre du 4 juillet 2013, la stratégie nationale de prévention de la délinquance décline en trois programmes les priorités de l'Etat dans ce domaine :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes
- actions pour améliorer la tranquillité publique.



Charte déontologique type sur l'échange d'information

La charte permet en particulier de constituer des traitements de données à caractère personnel au sein des groupes de travail des CLSPD/CISPD. A la demande du SG-CIPD, la CNIL a établi, par délibération du 26 juin 2014, une autorisation unique concernant les traitements de données relatifs aux personnes faisant l'objet d'un suivi par le maire dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance.



Boîte à outils « aide aux victimes et accès aux droits »

Ce guide se propose de réaliser un inventaire exhaustif des dispositifs d'aide aux victimes disponibles actuellement. Réalisé dans le cadre d'un travail interministériel il présente les aspects théoriques et pratiques de l'accès aux droits.



Référencement des bonnes pratiques

Référencement actualisé des bonnes pratiques issues du terrain. Modélisées et présentées sous la forme de fiches pratiques, les bonnes pratiques ont vocation à servir d'appui à la réflexion des acteurs de terrain pour la mise en place de dispositifs de prévention de la délinquance.



Le maire et la prévention de la délinquance

Avec la mise en place de la stratégie nationale 2013-2017, la politique de prévention de la délinquance connaît d'importantes évolutions, notamment dans sa déclinaison au niveau local. L'ouvrage développe plusieurs parties : le rôle du maire en matière de prévention de la délinquance, la gouvernance locale de cette politique, l'approche individualisée, les moyens d'action de la politique de prévention de la délinquance...



Madame, Monsieur le Maire,

Vous trouverez sur le stand du *ministère de l'Intérieur* de l'information sur les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

N'HÉSITEZ PAS À
SOLLICITER L'ÉQUIPE DU
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DE PRÉVENTION DE
LA DÉLINQUANCE.



Le stand du CIPD est situé en E02, face à l'accueil.



Le maire et la prévention de la délinquance



Édition 2014
OFFERTE par le
CIPD et la DGCL.
Nombre limité !